

Arabesques

N° 35 juillet - août - septembre 2004

2 *Système universitaire de documentation*

 www.sudoc.abes.fr

3 ...Le mythe de Babel

4 Les langues régionales et le Sudoc

Édo meisho-zue



23 *Agenda*

abes ●

agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Estampage



Les langues à l'honneur

8 La BULAC !
Le projet est devenu un GIP

17 Actualité du livre allemand

18 Les langues ibériques

21 L'italien

22 L'anglo-américain



Trois pierres sculptées et peintes

Sur la une

📖 **Édo meisho-zue** – *Lieux célèbres de la ville d'Édo* – Couverture d'un fascicule - Guide illustré de la ville d'Édo publié en 7 volumes et 2 livres entre 1834 et 1836. L'édition présente dans les magasins de l'EFE0 est un fac-similé de 1893 en 20 fascicules. Les illustrations sont de Hasegawa Settan (1778-1843). La ville d'Édo prendra par la suite le nom de Tokyo.

📖 **Estampage...** Superbe illustration qui permet de voir un estampage et encrage «à la chinoise», EFE0. *Un estampage «à la chinoise» est encré en noir, au tampon, quand le papier est encore sur la pierre, et laisse donc en blanc le texte, qui est en creux...* P.-Y. M. 📧 manguin@efeo.fr

📖 **Trois pierres sculptées et peintes** sur le kora, «circuit rituel» du sanctuaire de Tsuglagkhang, McLeod Ganj, Inde. Photos de L. Roussel, 2004.

Éditorial

Que de richesses dans le Système universitaire de documentation et que d'outils pour les trouver !

Les lecteurs de ce numéro d'*Arabesques* consacré aux langues – le catalogue en compte 339 différentes – apprécieront certainement de découvrir l'aspect «Babel» du Sudoc pour la multiplicité des langues en attendant les écritures originales, «Babel» qui ne l'est plus puisque la structuration des données dans le Sudoc et leur codification permettent une recherche facile.

Cette promenade à travers le monde par les langues est un reflet intéressant du Sudoc et de son rôle de carte documentaire. L'augmentation du prêt entre bibliothèques montre combien cet outil est une aide pour tous les chercheurs et étudiants, de l'Hexagone et d'ailleurs. Plus de 75 pays interrogent chaque mois le catalogue collectif.

Le Sudoc répond ainsi au souhait du conseil d'administration de l'ABES de diffusion nationale et internationale de la recherche française.

Sabine Barral
Directrice de l'ABES

Sommaire

2 **Système universitaire de documentation**
🌐 www.sudoc.abes.fr

3 ...Le mythe de Babel

4 Les langues régionales et le Sudoc

8 **La BULAC !** Le projet est devenu un GIP.
Les trois premières années d'un grand projet
Objectif recherche
Enjeux et défis d'un système de catalogage multilingue et multiécriture

17 Actualité du livre allemand

18 Les langues ibériques
Et une vingtaine d'autres

21 L'italien
De Grenoble à Florence
et Turin

22 L'anglo-américain
Parmi 22 langues

23 **Agenda**

📖 La SHARP à Lyon

📖 L'IFLA à Buenos Aires

📖 L'ADBU à Metz



Corans mis à disposition des fidèles à la Jama Masjid d'Old Delhi
Photo de L. Roussel, 2004

Systeme universitaire de documentation

 www.sudoc.abes.fr

En attendant UNICODE... La prochaine évolution du Système universitaire de documentation prévoit d'implémenter UNICODE dans le système central et le client WinIBW. Pour les transferts réguliers, les « exports » seront possibles avec le jeu de caractères UNICODE UTF8, que ce soit pour les formats UNIMARC ou MARC 21. **Les « exports » UNIMARC ISO 646/5426 et MARC21 ANSEL seront toujours possibles.**

Près de 1 000 bibliothèques participent au Sudoc et près de 2 000 supplémentaires au Sudoc pour les publications en série. Le périmètre du réseau du Sudoc est en extension de 30 %, par rapport à 2002. Fin 2003, le réseau comptait 131 SCD, BU... qui représentent 948 bibliothèques « déployées » dans le Sudoc et 34 centres régionaux du Sudoc-PS, lesquels fédèrent 1 964 bibliothèques. On dénombrait également **plus de 2 600 licences WinIBW** installées.

...Le mythe de Babel

Il était une fois, notre curieux qui, las de parcourir le monde à la recherche de réponses plausibles à ses questions sur l'indexation – *Arabesques* n° 33 daté «janvier - février - mars 2004» p. 3 – décida de faire une pause. Dénué de rancune vis-à-vis de ceux qui gardent jalousement le secret du classement idéal, il suivit son penchant paisible et naturellement curieux et décida de chercher la paix et le réconfort dans ces grandes institutions patrimoniales qu'on appelle «Bibliothèques». Il paraîtrait qu'on y conserve des trésors inouïs dans tous les domaines. Or, sa vie d'errance lui avait donné le goût des écrits lointains. Il se souvenait, avec nostalgie, de quelques-unes des **3 000 langues, sans compter les dialectes, parlées sur la terre**. La perspective de se plonger dans les délices de la multitude des langues le réjouit. Mais son enthousiasme fut vite modéré quand il s'aperçut que dans son beau pays de France seuls des documents en caractères latins, enfin presque, lui étaient proposés. Malgré son opiniâtreté, ses recherches ne débouchaient que très rarement sur des textes en cyrillique, en hébreu, en arabe, en chinois, japonais ou thaï. Astucieux et intelligent, il en comprit bientôt la raison. De nos jours la plupart des bibliothécaires établissent des catalogues de références informatisés en utilisant des outils qui traitent correctement les caractères 8-bits. Ce système de codage est satisfaisant pour 256 caractères : lettres, signes de ponctuation, symboles techniques... Mais il y a bien plus de 256 caractères dans le monde ! Alors que faire ? Notre curieux était, une fois de plus, confronté à **la complexité du traitement de l'information**.

Des gens avisés lui dirent de ne pas s'inquiéter car des études en cours laissaient entrevoir des solutions. L'une d'entre elles portait un nom significatif. On la nommait UNICODE. Elle consistait, en fait, à mettre au point un jeu de caractères universels en spécifiant un **code unique** pour chaque caractère quelle que soit la langue, quel que soit

le système de signes et quel que soit le logiciel choisi pour traiter les documents.



Textes sacrés conservés au Dip Tse-Chok Ling
Gompa, McLeod Ganj, Inde
Photo de L. Roussel, 2004

Émerveillé par l'ingéniosité de l'esprit humain et une telle prouesse, notre homme n'était pas loin de penser que les mésaventures de la tour de Babel était une simple péripétie fantasmagorique et abracadabrantesque et que grâce aux miracles technologiques il devenait simple de régner sur les formes du savoir, son traitement et sa diffusion. Hélas, sa joie fut brève. Il comprit très vite que la technologie UNICODE était complexe et qu'il y avait de multiples façons d'encoder les caractères ! Et, qu'en effet, selon la méthode choisie, des complications pouvaient surgir, de précieuses données pouvaient se perdre et la confusion envahir les catalogues des bibliothèques trop aventureuses. Une grande prudence s'imposait. Ces nouvelles péripéties dans le monde des sciences de l'information entraînèrent notre curieux dans une longue méditation. Une pensée, en particulier, ne le quittait plus. Celle de Cornélius Castoriadis affirmant que «derrière l'idée de puissance git le

phantasme du contrôle total, de la volonté ou du désir maîtrisant tout objet et toute circonstance [...] mais assez curieusement, il y a toujours eu aussi conscience de certaines limites interdites à l'homme comme le montre le mythe de la tour de Babel ou l'hubris grecque».*
Rassuré par tant de sagesse et de foi, vertus nécessaires pour dépasser les obstacles aux progrès technologiques, épistémologiques et bibliothéconomiques, notre curieux partit pour de nouvelles aventures.

J. Faïta-Hugues
✉ faïta-hugues@abes.fr

*Cornélius Castoriadis
(1922-1997), philosophe, in
Développement et rationalité,
Esprit n° 5 mai 1976

Cataloguer des ouvrages écrits en breton ou en drehu (Kanakie), c'est bien ; cataloguer dans ces langues, c'est mieux ! C'est ce que feront bientôt les bibliothécaires néo-zélandais (pas en breton, mais en maori !), en s'appuyant sur les futurs Māori Subject Headings (MSH), développés sur le modèle des LCSH. Il ne s'agit pas seulement de traduire les vedettes américaines, mais de disposer d'un vocabulaire contrôlé adapté à la culture maorie, dans sa structure comme dans son contenu.

À terme, on peut espérer que les ouvrages anglophones aussi seront indexés en MSH – et toujours en LCSH bien sûr. Et pour en savoir plus, cliquez !

<http://www.lianza.org.nz/mshwp/mshwp.shtml>
Y. N. ✉ nicolas@abes.fr

Les langues régionales et le Sudoc

L'interrogation par langue dans le catalogue collectif

Selon la langue sur laquelle porte la recherche, deux outils différents s'offrent au lecteur. Pour 17 langues très représentées, ramenant trop de notices dans la base, **le lecteur doit utiliser un filtre**, solution proposée sur l'écran de recherche avancée. Dans la partie *filtres* et le menu *langues*, il choisit la langue qu'il souhaite sélectionner parmi les suivantes : allemand, anglais, danois, espagnol, finnois, français, hongrois, italien, latin, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, roumain, russe, suédois, turc, voire « multilingue » et « inconnue ». Puis il effectue sa requête avec les clés de recherche disponibles.

Pour toutes les autres langues, il existe un index *langue du document* interrogeable dès l'écran de recherche simple. Pour l'utiliser, il faut savoir indiquer la langue sous la forme de son code, tel que défini par la liste internationale ISO 639-2. ¹ En feuilletant l'index, on affiche la liste complète des codes, avec le nombre d'occurrences correspondant. Les statistiques concernant les documents en différentes langues dans le Sudoc sont en constante évolution. On peut s'en faire une idée en consultant, par le module Webstats (<http://carmin.sudoc.abes.fr/cgi-bin/nph-wwwabes>), la page des **informations générales relatives au Sudoc**, par langue de publication.

Les langues régionales de France : une définition

Une publication tout à fait récente du Ministère de la culture et de la communication, d'ores et déjà signalée dans le Sudoc, présente les **Actes des 1^{es} Assises nationales des langues de France**, qui se sont tenues le 4 octobre 2003.

Les langues régionales françaises font partie de la liste des 75 langues reconnues comme langues de France. Cette liste englobe toutes les langues qui sont parlées traditionnellement par les citoyens français sur le territoire de la République, sans être langue officielle d'aucun État. Elle comprend donc

également, outre les langues régionales, des langues « dépourvues de territoire », qui ne peuvent être rattachées à une aire géographique française particulière² : il s'agit de langues transrégionales parlées par les populations étrangères ou françaises d'origine étrangère de la première ou de la deuxième génération³. Les langues régionales doivent également être distinguées des dialectes du français ou « français régionaux », c'est-à-dire des variantes régionales du français « standard ».

Dans le Sudoc

Parmi ces langues, il est à l'heure actuelle difficile de faire des recherches sur les suivantes, qui n'ont pas de code correspondant dans la liste ISO 639-2 :

- flamand occidental ;
- franco-provençal ;
- langues d'oïl (franc-comtois, wallon, picard, normand, gallo, poitevin-saintongeais, bourguignon-morvandiau, lorrain) ;
- langues amérindiennes de Guyane (galibi – ou kalina –, wayana, palikur, arawak proprement dit – ou lokono –, wayampi, émerillon) ;
- 28 langues kanak ;
- langues des Territoires français de Polynésie autres que le tahitien (marquisien, langue des Tuamotu, langue mangarévine, langue de Ruturu – Îles Australes –, langue de Ra'ivavae – Îles Australes –, langue de Rapa – Îles Australes –, walissien, futunien) ;
- les deux langues de Mayotte : shimaoré, shibushi.

En revanche, le tableau ci-dessus indique celles qu'il est possible de localiser dans le Sudoc avec le décompte des notices correspondantes vers mi-mai 2004.

Ja wàs esch's, ké èlsasserditsch im d'r Sudoc ?*

On a beau chercher et rechercher dans la liste des codes de langues utilisés dans le Sudoc, on ne trouve pas trace de la « langue » de la région natale d'Auguste Bartholdi et de Pierre Pflimlin. Aucun code ISO 639-2 ne

permet de décrire l'alsacien en tant que tel⁹. Certes, l'alsacien peut être défini comme l'« ensemble des parlers germaniques d'Alsace »¹⁰. Un dialecte, donc... Le rapport officiel de Bernard Cerquiglini abonde dans ce sens en parlant de « dialecte allemand d'Alsace et de Moselle »¹¹. Et certes, l'allemand est traditionnellement reconnu comme la langue littéraire de l'alsacien¹². Peut-être est-ce pour cette raison que la Bibliothèque du Congrès adopte une position pour le moins radicale en préconisant l'utilisation du code de la langue de Goethe¹³ s'agissant de l'alsacien ?

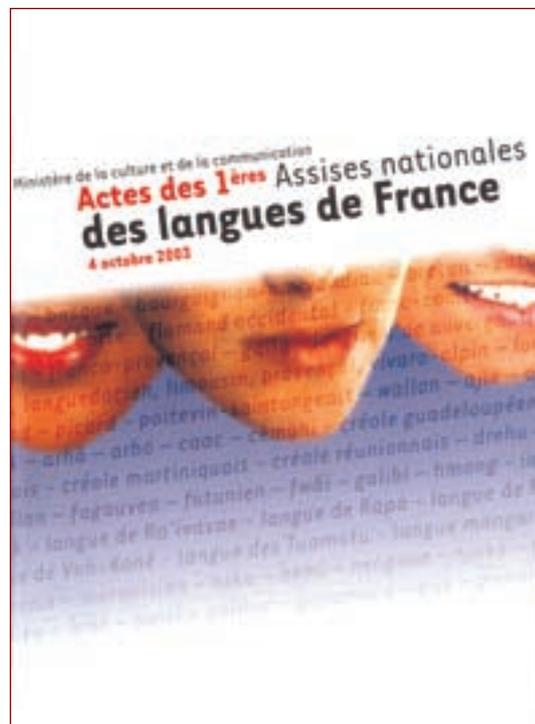
Cependant, bien que modeste, **la production littéraire en alsacien existe bel et bien¹⁴ et elle mérite sans doute d'être signalée¹⁵**

dans le Sudoc avec des données codées appropriées¹⁶. Or, sans vouloir faire le *dipfelleschiesser*¹⁷, il faut préciser que l'alsacien peut être considéré plus exactement comme une langue alémanique apparentée au suisse¹⁸, du moins si on fait exception de l'extrême nord de l'Alsace¹⁹. L'alsacien figure au nombre des langues parlées dans la région correspondant à ce que l'on nommait Alamannie du temps de Charlemagne : une grande partie de l'Alsace, la Suisse alémanique et le Bade-Wurtemberg, où vivaient les Alamans, peuple originaire de la région s'étalant entre le Rhin et le Danube²⁰.

Partant de là, il semblerait que le code de langue à utiliser soit plutôt *gem*, c'est-à-dire « autres langues germaniques »²¹. En croisant dans le Sudoc ces données avec une limitation sur le pays de publication, vous allez isoler plus aisément, et retrouver plus facilement, les rares documents édités en alsacien. N'oubliez pas non plus les index Rameau (*vma* ou *mra*) qui permettent de retrouver un certain nombre de documents à partir de la vedette matière « alsacien dialecte ». Une centaine de documents en alsacien sont actuellement localisés au service commun de la documentation de l'Université de Haute-Alsace.

Le gothique, le burgonde, l'islandais, le norvégien, le féroé, le danois, le suédois, l'anglais, le frison, le néerlandais, le luxembourgeois, l'allemand, le *scwyzerdütsch* et l'afrikaans sont autant de langues indo-européennes germaniques qui ont déjà reçu un code de description de la part de l'ISO²².

Langues régionales	Code de langue	Nombre de notices localisées
Autres langues germaniques ⁴	gem	131
Basque	baq	1 448
Breton	bre	1 113
Catalan	cat	9 091
Corse	cos	124
Créoles ⁵	cpf	279
Hmong ⁶	hmn	1
Ancien provençal ⁷ + Occitan ⁸	pro + oci + "lan"	8 190
Tahitien	tah	41



Alors, à quand un code de langue propre à l'alsacien ? C'est vrai qu'il y a *gem*, mais vous connaissez peut-être la chanson : «*D'r Hans im Schnokeloch hett alles was m'r well, un was er hett, des well m'r net un was m'r well, des hett er net*»²³.

R. G., S. H. et A. P.

Sites électroniques de référence

Compréhension et apprentissage de l'alsacien :
<http://perso.wanadoo.fr/universitepopulaire.dobernai/page6.htm>

L'enseignement bilingue en France (2000) :
<http://www.flarep.com/images/carte.gif>

Alsatiques :

<http://shop.verdammi.org/product-1.html>

Association culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle :

<http://site.voila.fr/alsacezwei/francais/cadref.htm>

Littérature alsacienne :

<http://www.persocite.com/alsace-bilinguisme/litterat.htm>

et

http://www.theatredurhin.net/dialecte/livres/en_alsacien.htm

Pourquoi l'Alsace est bilingue :

<http://www.persocite.com/alsace-bilinguisme/pourquoi.htm>

* Ben alors, pas d'alsacien dans le Sudoc ?

«Sudoc'h»?

Pour les quelque 295 000 «bretonnants» qui vivent sur le territoire français et veulent développer leur familiarité avec cette langue, le Sudoc constitue un moyen d'accès non négligeable à des documents en breton *bre*²⁴. La base compte en effet **plus de 1 100 notices** d'ouvrages localisés, en majeure partie des monographies ou des périodiques imprimés, mais aussi quelques documents sonores et audiovisuels. Le breton est donc une des langues régionales les mieux représentées dans les bibliothèques universitaires françaises, ce qui s'explique en partie par la vigueur de l'édition en langue bretonne, régionale ou non.

Cette offre documentaire est naturellement très riche dans la région elle-même, où un enseignement du breton est dispensé par les universités²⁵ : 796 notices (soit 76 % du total) sont localisées dans les quatre départements qui forment la Bretagne administrative actuelle, et si l'on prend la

région dans ses dimensions historiques, en incluant Nantes et La Loire-Atlantique, ce sont 816 titres (78 % du total) qui sont disponibles sur le territoire breton. Cependant, il n'est pas absolument nécessaire d'aller en Bretagne ou de recourir au prêt entre bibliothèques pour consulter les ouvrages recensés par le Sudoc, puisque 514 titres différents sont disponibles sur le reste du territoire français, notamment en région parisienne.

C'est là un des traits qui fait du Sudoc un outil très utile et complémentaire d'autres bases bibliographiques relatives à la Bretagne²⁶. Une de ces bases de données est réalisée par Hermine, le réseau documentaire régional, sous les auspices de la COBB (Agence de coopération des bibliothèques et centres de documentation en Bretagne) et, par conséquent, elle recense uniquement les ressources d'établissements bretons – au sens historique du terme. En revanche, l'organisation du réseau permet d'obtenir à domicile des copies des documents désirés. Riche de 13 031 notices, cette base est entièrement bilingue : la recherche et l'affichage des notices peuvent se faire en breton ou en français, si bien qu'une recherche sur un mot breton donne également les notices des documents en français sur ce sujet²⁷. Elle est centrée sur le signalement des ouvrages en relation directe avec la connaissance de la culture et de la société bretonne, mais elle traite également, de manière plus synthétique, des informations pérennes sur les domaines économiques, techniques et professionnels. Les ouvrages de fiction ne sont pas représentés dans Hermine, mais seulement les documentaires, contrairement au Sudoc.

La complémentarité entre Hermine et le Sudoc est encore plus nette avec l'exemple des publications en série : il y a plus de titres de périodiques en breton dans le Sudoc (48 localisés), mais Hermine dépouille ces publications et contient ainsi 360 notices d'articles en breton, répartis dans 10 périodiques francophones ou brittophones. Enfin, on ne peut parler de langues en Bretagne sans mentionner le gallo, langue d'origine latine parlée depuis le x^e siècle dans la partie orientale de la Bretagne (la Haute-Bretagne). Face au breton, qu'à l'époque moderne il avait pourtant

progressivement refoulé vers l'ouest (la Basse-Bretagne)²⁸, le gallo fait figure de parent pauvre : les publications sont peu nombreuses et, à l'instar de nombreuses autres langues régionales, il ne s'est pas vu attribuer de code par la norme ISO 639-2. La recherche d'ouvrages en gallo ne peut donc se faire que par vedette matière, les interrogations par mot du titre ou du sujet donnant surtout des résultats sur l'époque gallo-romaine !

A. M. et Y. N.

Sites électroniques de référence

L'Office de la langue bretonne :

<http://ofis-bzh.org/index.htm>

Beaucoup d'informations sur la langue bretonne, la toponymie, le drapeau... et un dictionnaire français-breton :

http://www.lexilogos.com/breton_langue_dictionnaires.htm

Beaucoup de références bibliographiques et résumés d'ouvrages sur la pratique sociale du breton : <http://perso.wanadoo.fr/fanch.broudic/>

Le guide du Web breton (annuaire et moteur de recherche) : <http://www.breizhat.com/index.php>

Histoire de la langue bretonne :

<http://www.bzh.com/keltia/galleg/langage/breton/histoire.htm>

Références bibliographiques

Enfin, si vous êtes confronté à des problèmes d'ordre strictement pratique, vous pouvez vous reporter à :

Guide de catalogage des ouvrages en langue bretonne / [Patrick Le Boeuf ... et al.]. - Rennes : Bibliothèque municipale de Rennes, 1989. - 31 p. ; 30 cm. ISBN 2-906039-08-X (br)

Geriaoueg al levraouegou = Vocabulaire des bibliothèques / TermBret. - Rennes : Servij ar brezhoneg, Skol-Uhel ar Vro, 1998. - 95 p. ; 21 cm. - (Geriaouegi Termbret = Les lexiques de Termbret). ISBN 2-86822-075-3 (br.) : 6 €.

A lingua corsa è u Sudoc...

Sur les origines de la langue corse, les avis divergent mais il semble admis que l'on considère la langue corse comme une langue romane à part entière, ainsi que toutes celles, nationales ou régionales, issues du latin, qui se pratiquent dans le vaste ensemble géographique que les linguistes appellent la Romania et qui s'étend de la Roumanie au Portugal en remontant jusqu'à la Wallonie en passant par la Corse. Autres certitudes : il n'y a pas eu en Corse de langue hégémonique comme ce fut le cas pour le castillan en Espagne ou le toscan en Italie ; certainement parce qu'il n'y a pas eu de grand centre économique et culturel, pas de grands princes-mécènes attirant à eux intellectuels et artistes. On est donc en présence d'une langue unitaire avec ses variantes correspondant, en gros, à trois zones : *lingua suprana*, *lingua mizana* et *lingua suttana*. «Basta !» le sujet aujourd'hui n'est pas la langue corse mais la recherche du nombre de notices en langue corse contenues dans le Sudoc !

Si, dans le catalogue public, en recherche avancée on a recours au filtre «langue» et au code *cos*, on trouve 124 notices de documents en langue corse avec diverses localisations.

82 de ces notices se trouvent au SCD de Corte, sept à Paris, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, deux au SCD d'Aix-Marseille I, puis une ou deux à Pau, Perpignan, Clermont-Ferrand, etc.

J. F.-H.

La lenga occitana e lo Sudoc

L'occitan peut être à terme bien représenté dans le Sudoc (www.sudoc.abes.fr), non seulement à travers les fonds des différentes bibliothèques universitaires, mais surtout de par la présence dans le réseau d'une institution spécialisée dans ce domaine, adhérant auparavant à l'ancien réseau Sibil, le Centre interrégional de développement de l'occitan, le CIRDOC – en occitan : *Centre interregional de desvolopament de l'occitan*.

É.C.

Le CIRDOC

La production imprimée du domaine occitan concerne à l'heure actuelle une masse documentaire importante et mal connue. Il consiste, en premier lieu, en ouvrages publiés en langue d'oc sur tout l'espace géographique dans lequel cette langue s'est répandue, quels que soient les parlers ou dialectes utilisés regroupés en cinq grandes familles : le gascon, le languedocien, le provençal, l'auvergnat, le limousin, le vivaro-alpin. L'aire couverte représente 31 départements français au sud de la Loire auxquels il convient d'ajouter le Val d'Aran en Espagne et les 14 vallées alpines du Piémont italien.²⁹ Cette production qui débute avec les premiers écrits des troubadours se poursuit jusqu'à nos jours avec une production inégale mais jamais interrompue. Elle se matérialise à travers divers supports : manuscrits, imprimés, périodiques, documents sonores ou visuels. De manière plus large, la matière occitane consiste également dans de nombreuses études critiques se rapportant à la fois à la langue (linguistique), mais aussi à la littérature occitane dans sa dimension historique, politique et sociale. L'étendue géographique de cette langue embrassant à la fois plusieurs dialectes, plusieurs unités administratives et plusieurs pays participe à la difficulté de sa perception. De ce fait, l'approche globale de cette matière n'ayant jamais été abordée, tant au niveau de la production qu'à celui de la conservation, aucun organisme officiel n'est actuellement en mesure de fournir une évaluation précise tant du point de vue qualitatif que quantitatif, ce malgré l'intérêt croissant à la fois des spécialistes et du grand public. Cette documentation n'en demeure pas moins pour autant dispersée dans de nombreux établissements, bibliothèques et archives, mais aussi dans une multitude de structures associatives ou universitaires, ainsi que dans certains fonds privés.

L'enjeu documentaire actuel consiste à cerner l'ensemble de cette production imprimée afin de lui redonner toute sa cohérence et d'en assurer une meilleure lisibilité à la fois auprès des professionnels et du public, universitaire en particulier. C'est la tâche entreprise par le CIRDOC (www.cirdoc.fr) avec le soutien de l'Inspection générale des bibliothèques et de la Bibliothèque nationale de France – dans la perspective d'un projet de pôle associé. Pour cela, le grand chantier d'une *Bibliographie occitane annuelle*, destinée à identifier et à localiser la production du domaine occitan, vient d'être lancé, par l'intermédiaire d'une enquête statistique.



Les résultats qui serviront à la mise en place d'une cartographie des gisements documentaires de la matière occitane seront utilisés pour étendre dans le temps les travaux à la réalisation de bibliographies thématiques et rétrospectives. Le CIRDOC occupe dans ce projet, une place privilégiée.³⁰ Aujourd'hui les collections du CIRDOC représentent plus de 60 000 volumes, environ 1 800 titres de périodiques et revues, autour de 4 000 vinyls, cassettes audio et cédéroms, un millier de partitions musicales, une riche collection de films d'affiches et d'images de toutes sortes (diapositives, photographies, cartes postales...), des centaines de dossiers de presse consacrés aux auteurs, aux œuvres et aux thématiques du champ occitan.

Le CIRDOC participe au réseau du Sudoc ; il offre les mêmes services que les bibliothèques universitaires : prêt entre bibliothèques, prêt à domicile, consultation sur place, possibilité de reproduction de documents, consultation de banques de données et Internet, renseignement et orientation des lecteurs, renseignements bibliographiques par courrier et par messagerie.

G. Bancarel

Ont collaboré à ces pages sur
Les langues régionales et le Sudoc
R. G. ✉ griesser@abes.fr,
S. H. ✉ hurter@abes.fr et
A. P. ✉ poul@abes.fr
A. M. ✉ manneheut@abes.fr et
Y. N. ✉ nicolas@abes.fr
J. F.-H. ✉ faita-hugues@abes.fr
É. C. ✉ coulouma@abes.fr
G. Bancarel ✉ gbanc@cirdoc.fr



1 **Cette liste** est accessible en ligne, directement sur le site de la Bibliothèque du Congrès, responsable de sa maintenance (<http://lcweb.loc.gov/standards/iso639-2/>), aussi bien que via le Guide méthodologique du Sudoc (<http://carmin.sudoc.abes.fr/cgi-bin/access/guide/formats/CodesLangues.htm#HAUT>). Cette table de référence se substitue maintenant à celle mentionnée en annexe A du Manuel UNIMARC, version française, 3^e éd. Elle fait également autorité dans le Sudoc pour la forme des noms de langue à employer dans les titres uniformes et dans les notes des notices bibliographiques et d'autorité.

2 **Cf. Charte** européenne des langues régionales ou minoritaires, art. 1, alinéa c, disponible sur : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1999/99412/charte.htm>

3 **Cinq langues** non territorialisées sont reconnues comme langues de France : le berbère, l'arabe dialectal, le yiddish, le romani chib et l'arménien occidental (cf. le Rapport sur les Langues de la France de B. Cerquiglini). Ces langues «dépourvues de territoire» ne peuvent être dites langues «minoritaires» dans la mesure où la France ne reconnaît pas de minorités.

4 **C'est-à-dire** francique et alémanique.

5 **Pour les créoles** à base lexicale française (martiniquais, guadeloupéen, guyanais, réunionnais) ; sachant qu'il existe aussi en Guyane des créoles bushinenge, à base lexicale anglo-portugaise (saramaca, aluku, njuka, paramaca).

6 **Langue** de deux villages situés en Guyane.

7 **Avant 1500.**

8 **Après 1500.** Concerne : gascon, languedocien, provençal, auvergnat-limousin, alpin-dauphinois.

9 **Voir** : <http://www.loc.gov/standards/iso639-2/langcodes.html>

10 **Définition** du Petit Robert.

11 **Rapport** sur Les langues de la France / par Bernard Cerquiglini (Directeur de l'Institut national de la langue française -- C.N.R.S.), disponible à l'URL : http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/lang-reg/rapport_cerquiglini/langues-france.html.

12 **Signe de cette reconnaissance** : Les Dernières Nouvelles d'Alsace, quotidien régional, dans son édition bilingue : <http://www.dna.fr/bilingue/>

13 **Code ISO 639-2** : ger.

14 **Il s'agit essentiellement** de méthodes de langue. Voir par ex. :

J'apprends l'alsacien avec Tommy et Louise / Sylvie Troxler-Lasseaux, Evelyne Schmitt-Troxler

L'alsacien sans peine / Jean-Jacques Brunner

L'Alsace bilingue / Bernard Schwengler

Parlons alsacien / Robert Muller, Jean-Paul Schimpf

15 **À ce sujet**, on peut regretter que le Sudoc ne soit pas plus «riche». Par exemple, on n'y trouve que 3 documents sur les 15 listés dans une page web consacrée à la littérature alsacienne : <http://www.persocite.com/alsace-bilinguisme/litterat.htm>.

16 **Rappelons** que ce sont les données codées de la zone UNIMARC 101 qui sont utilisées pour constituer l'index des langues dans le Sudoc (mnémonique dans le système : lai).

17 **«Pointilleux»...**

18 **Pour une comparaison** des langues : <http://www.georgetown.edu/faculty/ballc/oe/patnoster-compare.html>

19 **Où l'on parle** une langue francique comme à l'est de la Moselle.

20 **Voir** : http://www.lexilogos.com/alemanique_langue_dictionnaires.htm

21 **En ce sens**, voir : http://www.ethnologue.com/show_iso639.asp?code=gem

22 **Pour une classification** globale des langues : <http://pedroiy.free.fr/alphabets/langues.htm>. Source du site : Quid 1997.

23 **Hans Im Schnokeloch / Adolphe Stoeber** (1810 – 1892), chanson populaire alsacienne (véritable chanson culte, presque un hymne pour l'Alsace !) : «Jean du trou de moustique, il a tout ce qu'il veut ! Ce qu'il a, il ne le veut pas. Ce qu'il veut, il ne l'a pas».

24 **On estime à environ 250 000** le nombre de locuteurs du breton qui vivent en Bretagne. D'après Le Boette (Isabelle), langue bretonne et autres langues : pratique et transmission. – Octant, n° 92, janvier 2003, p. 18-22 (compte-rendu dans : Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome CXXXI, 2002, p. 567-570).

25 **Les universités** de Bretagne Ouest (Brest) et de Haute-Bretagne (Rennes-II) possèdent un département de celtique et /ou breton, qui délivrent des diplômes de deuxième ou troisième cycle. Le breton peut aussi être étudié par les étudiants de certaines filières dans les universités de Nantes ou de Paris VIII.

26 <http://www.hermine.org/> (consulté le 15 mai 2004).

27 **La recherche** peut bien évidemment être limitée aux documents en une langue donnée (français et breton mais aussi allemand, anglais, corrique, gallo, gallois, irlandais, latin...).

28 **La limite linguistique** actuelle, définie en 1980, part de Plouha, en Côtes d'Armor, au sud de Paimpol, passe par Chatelaudren, Corlay, Locminé et se termine dans la presqu'île du Rhuy, en Morbihan. Cf. carte sur le site Kervarker : http://www.kervarker.org/fr/whatisbreton_01_noid.html

29 **31 départements et sept régions** françaises (Provence- Alpes-Cote d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Auvergne, Limousin (en partie) et Rhône-Alpes (en partie). France (voir ci-dessus), Italie (14 vallées alpines frontalières), Espagne (Val d'Aran).

30 **À la fois** parce qu'il est la seule bibliothèque en France consacrée à l'étude d'une langue régionale et parce que cette initiative rejoint les objectifs qu'il poursuit depuis près de 30 ans. Le CIRDOC en héritant en 1999 des fonds du CIDO, fondé à Béziers en 1975, a repris sa mission fondamentale de conservation du patrimoine occitan et de constitution d'une médiathèque de l'Occitanie. CIRDOC ☒ Place du 14 juillet – 34503 BEZIERS CEDEX

Les langues à l'honneur

Comme en témoignent l'organisation des congrès de l'*EUROSEAS* à Paris, de l'*EASL* en Écosse et de l'*EAJRS* en Espagne ainsi que la programmation d'une Journée européenne des langues, celles-ci sont dans l'actualité en 2004 – Voir *Agenda* p. 23 et 24.

L'Europe compte désormais «vingt idiomes différents», l'anglais étant la «langue-pivot», même si «l'allemand (est) parlé par 100 millions d'Européens» tandis que «la pratique de l'espagnol se développe des deux côtés de l'Atlantique».*

Abordant ce domaine des langues dans la documentation de l'enseignement supérieur, *Arabesques* salue, bien sûr, la création de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, la BULAC, en lui consacrant tout un dossier.

Des textes nous viennent également des CADIST, logiquement situés, à Strasbourg pour les «langues [...] germaniques», Toulouse et Bordeaux, pour les «langues [...] ibériques», à Grenoble pour l'italien. L'anglo-américain concerne particulièrement l'université Lille-III.

Et, à l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, plusieurs se sont souvenus de leurs origines... et ont questionné le Système universitaire de documentation quant aux langues régionales.

S. Salvit

✉ salvit@abes.fr

CADIST

Centre d'acquisition et de diffusion
de l'information scientifique et technique

EAJRS : European Association of Japanese Resource Specialists

EASL : European Association of Sinological Librarians

EUROSEAS : European Association for South-East Asian Studies

* *Le Monde* 18 - 19 avril 2004

La BULAC !

Le projet est devenu un GIP.



«L'école des grenouilles»
Imagerie populaire vietnamienne
EFE0

Les bibliothèques – ou les fonds – constitutifs de la BULAC

EFE0

Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient

EHESS

Bibliothèque du centre de recherche linguistique sur l'Asie orientale

Bibliothèque du centre de recherche sur le Japon

Bibliothèque du centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine

Bibliothèque du centre d'études sur l'Inde et l'Asie du Sud

Bibliothèque du groupe d'études insulindiennes «Archipel»

EPHE

Bibliothèque centrale de la section histoire et philologie

Bibliothèque centrale de la section sciences religieuses

Bibliothèque de l'équipe *Monde indien*

Bibliothèque du centre d'études mongoles et sibériennes

Bibliothèque Wladimir-Golenischeff

Centre de documentation sur l'aire tibétaine

INALCO

Fonds audiovisuel de l'Institut national des langues
et civilisations orientales

Paris-I

Fonds slave de la bibliothèque de la Sorbonne

Paris-III

Bibliothèque interuniversitaire des langues orientales

sites : *Rue de Lille, Dauphine, Clichy*

Fonds finnois du service commun de la documentation

Fonds turco-ottoman du service commun de la documentation

Paris-III-CNRS

Bibliothèque James-Darmesteter de l'Institut d'études iraniennes

Paris-IV-CNRS

Bibliothèque du centre d'études slaves

Paris-VII

Fonds coréens de l'UFR *Langues et civilisations de l'Asie orientale*

CNRS - Centre national de la recherche scientifique

DES - Direction de l'enseignement supérieur

DR - Direction de la recherche

EFE0 - École française d'Extrême-Orient

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

EPHE - École pratique des hautes études

INALCO - Institut national des langues et civilisations orientales

SCD - Service commun de la documentation

UFR - Unité de formation et de recherche

U3M - Université du III^e millénaire

Au CA Président du conseil d'administration : Daniel RENOULT

Marie-Françoise BISBROUCK – Directrice du SCD de Paris-IV

Yves CHEVRIER – Président de l'école doctorale – Bureau de l'EHESS

Cristina CRAMEROTTI – Directrice de la bibliothèque – EFE0

Catherine GAILLARD – Directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne

Cyril GRANGE – Chargé de mission - Sciences humaines et sociales – DR

Nelly GUILLAUME – Directrice de la bibliothèque interuniversitaire des langues orientales

Roberte HAMAYON – Directrice du centre d'études mongoles et sibériennes – EPHE

Claude JOLLY – Sous-directeur des bibliothèques et de la documentation – DES

Gérard LENCLUD – Département des sciences de l'homme et de la société – CNRS

Éric MEYER – Vice-président chargé des locaux – INALCO

Alain PEYRAUBE – Directeur adjoint - Sciences humaines et sociales – DR

Daniel RENOULT – Inspecteur général des bibliothèques – U3M

Cécile SAKAI – Directrice de l'UFR *Langues et civilisations de l'Asie orientale* de Paris-VII

Une structure originale : une grande bibliothèque d'enseignement et de recherche

L'ensemble documentaire du nouveau «pôle Langues et civilisations du monde» veut rassembler sur un seul site et dans un bâtiment unique l'ensemble des ressources documentaires de la plupart des établissements parisiens concernant les langues, cultures et civilisations autres que les grandes langues de l'Europe occidentale. [...]

Le pôle documentaire sera construit majoritairement autour des langues asiatiques, orientales et extrême-orientales, de l'arabe, des langues de l'Europe centrale et orientale – les langues slaves, mais aussi le hongrois, le tchèque, les langues balkaniques... –, des langues africaines. [...]

Le but du pôle documentaire est de doter Paris et la France d'un outil d'une ampleur exceptionnelle, unique en Europe, qui soit un instrument de travail moderne pour les étudiants et les enseignants-chercheurs et les chercheurs de ces zones culturelles, français et étrangers.

La réalisation de ce projet nécessite la conception d'une bibliothèque associant enseignement et recherche, de même qu'elle doit associer ce qui concerne les langues, les littératures et les civilisations des aires concernées. La spécialisation de la bibliothèque est celle des aires culturelles au sens large. Elle doit être dans son essence interdisciplinaire, et se veut un outil non seulement performant pour chaque aire, mais aussi pour tout un ensemble d'études comparatives. Pour cela, il faut éviter le cloisonnement des fonds et des circulations. Toutefois l'aspect recherche, qui est fondamental, impose des contraintes ; la nouvelle bibliothèque n'est pas un nouvel établissement d'enseignement supérieur, mais l'outil principal des équipes de recherche travaillant sur ces domaines. Il faut donc prévoir les conditions les plus adéquates pour le travail de ces chercheurs, à côté de l'accueil des étudiants [...].

Maurice Garden

Professeur des universités

Extrait du *Rapport réalisé à la demande de Monsieur le Recteur, chancelier des universités de Paris, au titre du Comité stratégique pour les bibliothèques en Île-de-France, mars 2001*

Au CS Président du conseil scientifique : Maurice GARDEN

Natalia AVTONOMOVA - Russian State University for the Humanities MOSCOU

Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT - Société asiatique PARIS

Jan BREMAN - University of Amsterdam AMSTERDAM

Salem CHAKER - Institut national des langues et civilisations orientales PARIS

Peter COLVIN - School of Oriental and African Studies Library LONDRES

Jean-Pierre DRÈGE - École pratique des hautes études PARIS

Gérard FUSSMAN - Collège de France PARIS

Maurice GARDEN - Professeur des universités PARIS

Pierre GONNEAU - Université Paris-IV PARIS

Serge GRUZINSKI - École des hautes études en sciences sociales PARIS

Bernard HOURCADE - Centre national de la recherche scientifique PARIS

Françoise HOURS - Bibliothèque des langues orientales PARIS

Marie-Claude MAUREL - École des hautes études en sciences sociales PARIS

Cheng PEI - Bibliothèque nationale de France PARIS

Éric SEIZELET - Institut d'Asie orientale LYON

Petra WERNER - Staatsbibliothek zu Berlin BERLIN

Jan Just WITKAM - Leiden University Library LEYDE

Xiaohong XIAO-PLANES - Université Paris-X NANTERRE

Les trois premières années d'un grand projet

Projet phare du plan U3M, également inscrit au contrat de plan État-Région Île-de-France 2000-2006, la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations a pour ambition de rassembler dans un nouveau bâtiment la majeure partie des collections «orientalistes» de la région parisienne. En créant cette nouvelle bibliothèque au sein d'un pôle qui comprendra également les locaux d'enseignement de l'Institut national des langues et civilisations orientales, puis dans un deuxième temps les centres de recherche concernés par ces mêmes disciplines, les concepteurs du plan U3M ont voulu mettre en œuvre les **grands principes** qui les guidaient : **constitution de grands sites thématiques d'enseignement et de recherche, rationalisation des structures documentaires, valorisation et modernisation des ressources**. Dans une première période (2000-2003), le projet a été porté directement par la mission U3M installée auprès du Recteur de l'Académie de Paris ; un chef de projet a été recruté au 1^{er} juin 2001. Il s'est d'abord agi de stabiliser la liste des partenaires du projet, c'est-

à-dire des établissements volontaires pour contribuer par tout ou partie de leurs collections à la constitution du fonds documentaire de la BULAC. De juin 2001 à février 2002, les présidents des universités de Paris-I, Paris-III, Paris-IV, Paris-VII, de l'École pratique des hautes études, de l'École des hautes études en sciences sociales, de l'Institut national des langues et civilisations orientales et le directeur de l'École française d'Extrême-Orient ont engagé formellement leur établissement dans le projet. Les représentants des bibliothèques concernées ont alors pu participer dans le cadre d'un comité opérationnel à l'instruction des **dossiers à traiter de manière prioritaire : programmation du bâtiment, spécifications des besoins informatiques, premières réflexions sur le contour documentaire**.

Un statut novateur

Afin d'asseoir les choix qu'impose une phase de préfiguration et de disposer d'une structure de pilotage efficace et néanmoins représentative des nombreux partenaires du projet, décision a été

prise en novembre 2001 de créer un groupement d'intérêt public dont l'objet est «de préparer les collections, les services et l'installation de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations. À ce titre, [le GIP] définit les orientations scientifiques et les modes d'organisation de la bibliothèque, il conçoit et met en œuvre la politique documentaire. Il gère les travaux intéressant l'ensemble des partenaires et effectue les études, les tâches préparatoires et les opérations contribuant à la réalisation du projet. Il peut prendre en charge, en totalité ou en partie, l'acquisition, le traitement intellectuel et matériel et la gestion de collections destinées à la future bibliothèque. Il est chargé de proposer les statuts de la future bibliothèque.» (Convention constitutive, article 2). Deux ans ont été nécessaires pour rédiger la convention constitutive du GIP et la faire voter par les conseils d'administration des neuf partenaires, puis pour faire approuver l'ensemble du dossier par les deux **ministères de tutelle, Budget et Enseignement supérieur**. L'avis officialisant – enfin – la création du GIP est paru au JO du 4 novembre 2003.

.../... La BULAC ! Le projet est devenu un GIP.

Le premier semestre 2004 aura été consacré à sa mise en place administrative et comptable. Le GIP dispose d'un conseil d'administration : chaque établissement y est représenté à parité, le ministre chargé de la recherche et le ministre chargé de l'enseignement supérieur y ont chacun deux représentants. Ce conseil est présidé par Daniel Renoult, inspecteur général des bibliothèques. Le GIP est également doté d'un conseil scientifique qui joue un rôle essentiel dans la définition et la conduite de la politique documentaire de la BULAC. Les membres de ce conseil sont choisis en tant qu'experts reconnus dans la discipline qu'ils représentent. Cinq d'entre eux sont issus d'institutions étrangères dont les visées scientifiques convergent avec celles de la BULAC : il s'agit par exemple de la bibliothèque de la School of Oriental and African Studies à Londres ou de la bibliothèque orientaliste de l'université de Leiden.

Concours en cours

La BULAC et L'INALCO seront abrités dans le même bâtiment, dont la construction est prévue à partir de 2006 sur la ZAC Paris-Rive-Gauche, à proximité de la Bibliothèque nationale de France et de la nouvelle implantation de l'université Paris-VII. Le concours d'architecture a été lancé en décembre 2003 ; les projets des cinq équipes **présélectionnées** (Ateliers Yves-Lion, Henri-Gaudin, Michel-Rémon, Vincent-Sabatier et Hugues-Sitoleux, Pierre-du-Besset et Dominique-Lion) ont été rendus le 19 mai 2004. Le choix final du jury aura lieu **à la rentrée universitaire**. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région Île-de-France qui assure le financement de la bibliothèque (soit 45,7 M €), la part de l'État (22,9 M €) correspondant aux locaux de l'INALCO. Le terrain de 7 500 m² est concédé à l'État par le département de Paris. Le calendrier actuel du projet prévoit l'ouverture au public en 2008. Le programme à partir duquel ont travaillé les cinq architectes a été établi en 2002-2003 avec l'assistance de Rémy Carsault. Il prévoit la construction de 20 741 m² de surface utile (soit environ 29 300 m² de surface hors œuvre) :

- 937 m² d'espaces d'accueil communs BULAC-INALCO (hall d'accueil + amphithéâtre + cafétéria) ;
- 11 051 m² pour la bibliothèque (espaces publics : 4 305 m², soit 910 places de lecture et 225 000 ouvrages en libre accès ;

magasins : 5 100 m²; services intérieurs : 1 646 m²) ;

- 853 m² pour l'INALCO ;
- 540 m² de services intérieurs communs BULAC-INALCO ;
- 360 m² de surfaces commerciales (café + librairie).

L'organisation de ces espaces préservera naturellement la capacité de chacune des entités à fonctionner de manière autonome et selon des horaires différenciés. Si le programme prévoit pour les étudiants – qui seront notamment ceux de l'INALCO – des surfaces et des services très conséquents, il consacre également les efforts plus originaux faits en direction des chercheurs en leur réservant des espaces de travail particulièrement adaptés à leurs besoins, soit en salle de lecture, soit en *carrels* et salles de groupes, *réservables* et accessibles à des horaires élargis, où ils pourront entreposer sur courte ou moyenne durée un ensemble d'ouvrages indispensables à leurs travaux.

Chantier documentaire

L'un des objectifs majeurs du *projet BULAC* est le rassemblement et la mise en valeur des fonds des 20 bibliothèques participantes. Ceux-ci correspondent à environ **1,2 million de volumes de monographies et à plus de 15 000 titres de périodiques**, soit actuellement 40 kml (kilomètres linéaires). Priorité a été donnée depuis deux ans à l'analyse des collections existantes, afin de mieux identifier la base à partir de laquelle doit être élaborée la politique documentaire du nouvel établissement. La prise de connaissance de fonds géographiquement dispersés, faiblement informatisés et constitués selon des axes variant en fonction des établissements, des époques et des personnes responsables des fonds... est un exercice aussi délicat qu'indispensable. Plusieurs méthodes d'approche ont été parallèlement mises en œuvre : évaluation statistique des monographies (par relevé d'informations sur 10% des notices ou des ouvrages), *conspectus*, analyse historique par fonds... et récolement ; celui des périodiques devrait être achevé fin 2004. À partir des données collectées, des groupes de travail réunissant **bibliothécaires, chercheurs et enseignants** ont été invités à s'exprimer aussi bien sur l'existant que sur les orientations documentaires à venir de la BULAC. Des priorités d'action ont ainsi été déterminées : acquisitions

renforcées dans certains secteurs géographiques (ex. : Tibet, Asie du sud-est, Mongolie, Philippines, Ukraine, Biélorussie, pays baltes...), réduction des stocks en attente de catalogage... et recrutement de spécialistes des langues correspondant à ces besoins. **L'automne 2004** sera marqué par le lancement d'un chantier documentaire également ardu : la préparation du libre accès. Rappelons que plus de 200 000 ouvrages doivent être présentés en accès libre dans les salles de lecture, ouvrages qui seront principalement extraits des fonds existants. Il s'agit donc de mettre en place une organisation scientifique et technique permettant de procéder au choix le plus judicieux des ouvrages destinés aux *espaces étudiants et chercheurs*, puis à leur traitement bibliographique et matériel, tout en les maintenant disponibles dans leur établissement d'origine avant le déménagement. Le choix du système de classification devra prendre en compte la forte spécialisation des collections, contraignant d'entrée à un **découpage géographico-linguistique. La charte documentaire de la BULAC est en cours** de rédaction. Outre les missions, grandes orientations et services prévus, elle présentera par sous-domaine géographique les collections existantes et les objectifs à atteindre. Elle fera également une large part à la coopération documentaire qui devra s'établir avec les autres bibliothèques conservant des fonds en recouvrement ou en convergence avec ceux de la BULAC. En raison de leur proximité d'implantation, ce travail sera notamment mené en priorité avec la Bibliothèque nationale de France, l'université Paris-VII et le Collège de France. Elle consacrera enfin le rôle essentiel joué par **les chercheurs** dans le projet en général et dans le chantier documentaire en particulier : soulignons en effet que près de la moitié des collections provient de bibliothèques et de centres de documentation constitués directement par des équipes de recherche et que celles-ci continuent à s'investir de façon très active dans la politique documentaire de la BULAC. C'est en collaboration avec les chercheurs que pourra aussi s'élaborer une organisation matérielle permettant l'achat de documents par ceux-ci lors de missions à l'étranger ou par le biais de centres implantés sur place. Le dépouillement des périodiques et la coproduction de bibliographies spécialisées à partir des

Ce plan de la mosquée Al-Haram à la Mecque est extrait de la traduction du récit de voyage de Naser Khosrow, poète iranien du XI^e siècle.

Sefer nameh : relation du voyage de Nassiri Khosrau en Syrie, en Palestine, en Égypte, en Arabie et en Perse, pendant les années de l'hégire 437-444 (1035-1042) / publié, traduit et annoté par Charles Schefer. - Paris, Leroux, 1881. Institut d'études iraniennes

données du catalogue de la BULAC seront également un des axes de développement de la collaboration avec le monde scientifique.

Priorité informatique : les écritures non latines

Autre pivot essentiel de la préfiguration, le chantier informatique progresse de façon très satisfaisante depuis début 2003. Face à la situation très contrastée des bibliothèques en termes d'équipement en informatique documentaire, décision a été prise dès 2002 de faire une **priorité absolue à la mise en place d'un catalogue commun, gérant les écritures non latines** pour tous les partenaires de la BULAC.

Pour commencer, dans un souci de mise à niveau technique, dix bibliothèques, qui ne cataloguaient pas encore dans le Système universitaire de documentation (Sudoc), ont fait partie du 2^e cercle de déploiement en mai 2003, après six mois de formation intensive – 24 agents formés en 267 jours de formation au catalogage : notices bibliographiques, autorités, Rameau, WinIBW. Parallèlement étaient spécifiées les caractéristiques du système informatique de gestion «trajectoire» dont la BULAC avait besoin pour constituer son catalogue unifié, mener les travaux de récolement, effectuer les acquisitions et préparer le libre accès. L'appel d'offres lancé en juillet a permis en décembre 2003 l'attribution du marché à la société Innovative Interfaces Inc. pour la fourniture de son progiciel *Millennium*, dont la capacité à prendre en compte les écritures non latines et la richesse des fonctions bibliothéconomiques ont convaincu ses futurs utilisateurs. Début janvier 2004 se sont mises en place les structures de pilotage nécessaires à la préparation des migrations de données et au paramétrage et déploiement du module de catalogage. L'ouverture de ce module à la production professionnelle et à la consultation du public est prévue en octobre ou novembre 2004. Elle devrait coïncider avec la livraison de la première version du site web de la BULAC, qui permettra l'accès au catalogue, ainsi qu'à la version prototype de la bibliothèque numérique.

Si le calendrier persiste à être respecté, début 2005 verra le déploiement des modules acquisition et gestion des périodiques...

M-L. Tsagouria

marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

Objectif recherche

La bibliothèque universitaire des langues et civilisations est porteuse de projets multiples déjà en voie de réalisation en matière de documentation et de formation, mais au stade des ambitions pour la recherche. C'est pourtant dans ce domaine – indissociable des deux autres – que le travail le plus difficile reste à accomplir, car le futur bâtiment «recherche» est loin d'être construit et que les besoins de connaissance sur les cultures et sociétés non européennes ont rarement été aussi vitaux. La réalité de la mondialisation nous montre chaque jour, de façon parfois dramatique, à quel point nous ignorons les modes de fonctionnement, les valeurs, les contradictions ou les espoirs de nombreux pays ou peuples qui nous sont désormais très proches.

Une évidente nécessité. Connaître les langues et l'histoire est une nécessité incontournable, permettant d'étudier et de comprendre les autres sociétés, de l'intérieur, mais cela ne suffit plus. Ce constat a été fait depuis longtemps par l'École des langues orientales qui a ajouté à son titre l'étude des civilisations, et par de nombreuses universités ou instituts de recherche comme le CNRS ou l'IRD (Institut de recherche pour le développement) qui ont confirmé leur intérêt pour le monde extra-européen et nord-américain. La recherche dans ces domaines doit être relancée et adaptée dans ses structures. La BULAC, et la dynamique qu'elle est en train de créer, apporte une première réponse à ce défi, en montrant l'évidente nécessité du regroupement des moyens. Certes, chacun veut être roi en son royaume, mais, comme on a pu le constater ces dernières années, les postes de professeur et les départements «orientalistes» ont été supprimés en grand nombre dans les universités d'Europe. Certains royaumes sont devenus des principautés vouées à la disparition, alors que pour répondre aux besoins actuels il faut inventer de nouvelles structures et méthodes de travail, en coordonnant les projets, en multipliant les initiatives. Depuis trois ans, les réunions de travail pour la création de la BULAC ont permis des rencontres entre enseignants et chercheurs d'institutions parisiennes différentes ; ils se retrouveront dans le conseil scientifique de la BULAC, avec d'autres collègues étrangers. Ce qui est en train de se faire pour les livres doit l'être, sera certainement utile, pour adapter l'enseignement et surtout la recherche aux enjeux internationaux actuels.

La question «orientale». En sciences exactes la création de structures françaises de taille internationale est souvent réalisée depuis longtemps, et la collaboration avec les États-Unis et les pays européens une banalité, mais dans l'étude des civilisations il existe un autre ensemble d'acteurs : les collègues universitaires des aires culturelles concernées. L'orientalisme s'est développé jadis avec le colonialisme, puis il s'est adapté aux indépendances, mais il reste à le transformer pour répondre aux questions du monde postmoderne où les rivalités anglo-franco-germaniques sont vraiment dépassées et où il existe des universités dans les pays «orientaux» qui ne sont plus assimilables au monde sous-développé. Dans ce contexte complexe, brandir haut et fort le drapeau d'une université ou d'un institut ne semble pas être une solution réaliste quand on sait que la recherche se fait désormais en réseau. Comment développer des travaux avec des collègues allemands ou russes quand il n'existe aucune coopération entre les deux ou trois spécialistes français d'un domaine ? La compétition légitime et parfois nécessaire n'implique pas l'existence de principautés indépendantes, mais au contraire des lieux d'échanges. Il est clair que la BULAC ouvre la voie. En regroupant les livres et la documentation, on peut espérer que cela favorisera les échanges, la coordination des moyens, et la réalisation de projets à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui, entre chercheurs de toute origine institutionnelle, géographique et culturelle. Il est clair que la construction d'un bâtiment «recherche» associé à la BULAC facilitera ces évolutions, mais cette réalisation indispensable sera d'autant plus vite édifiée que les enseignants et chercheurs auront prolongé sans attendre la dynamique créée par l'édification scientifique et matérielle de la BULAC.

B. Hourcade hourcade@ivry.cnrs.fr

Bernard Hourcade est directeur d'une unité mixte de recherche, l'UMR *Monde iranien* – CNRS, EPHE, INALCO, Université Paris-III.



Plan du Masjid al-Haram et de la Ka'bah.

Enjeux et défis

d'un système de catalogage multilingue et multiécriture

L'un des objectifs prioritaires de la BULAC, dès sa création en 2002, a été de se doter d'un SIGB. L'opération a été prévue en deux temps. Pendant la phase de préparation de la nouvelle bibliothèque, l'accent serait mis sur la constitution d'un catalogue informatisé commun aux composantes qui se regrouperont dans le futur bâtiment. Puis, dès que possible, s'y adjoindraient un module de gestion des acquisitions et un module de gestion des périodiques. La seconde phase, plus ou moins concomitante avec l'ouverture du nouvel établissement (2007-2008), serait consacrée à la mise en place d'un module de gestion des lecteurs et de communication des documents et au développement d'un système d'information complet. Réunir en les démenageant des collections de tailles diverses et couvrant les différents champs de l'orientalisme avec plus ou moins de redondances exige de les identifier de la manière la plus efficace possible, c'est-à-dire à l'aide d'un outil informatique. Or, sur ce plan, la situation actuelle de chacune des bibliothèques composantes est extrêmement contrastée : aucune n'a de SIGB propre, à l'exception du fonds slave de la Sorbonne ; quelques-unes signalent dans le Sudoc au moins une partie de leurs collections (la plupart du temps, celles en caractères latins, comme à la BIULO, mais parfois aussi certaines en caractères non latins, par le biais de notices romanisées, comme pour le fonds slave de la Sorbonne ou les fonds d'Asie du sud-est de la BIULO depuis 1989 environ ou tous les fonds de cette même bibliothèque depuis 2001 seulement) ; enfin, de nombreux fonds ne sont toujours pas signalés autrement que dans des catalogues sur fiches traditionnels (les fonds anciens ou la majorité des fonds en écritures non latines de la BIULO, fonds du centre d'études slaves, etc.). Quelques initiatives avaient cependant déjà été prises pour cataloguer informatiquement certaines collections en caractères non latins : fonds chinois, japonais, coréens (CJK) et en arabe et persan de la BIULO (dans OCLC, depuis 2000, en parallèle avec le catalogage dans le Sudoc – en caractères latins seulement), fonds CJK de la maison de l'Asie (dans le logiciel AGATE, localement). Bref, un vaste chantier de mise en ordre des données catalographiques existant sous forme informatique devait être rapidement entrepris, grâce à ce SIGB commun, sur lequel pourrait

aussi s'appuyer le non moins vaste et redoutable, et tout aussi urgent, chantier de rétroconversion de toutes les notices «papier». Ce projet de catalogue possède une caractéristique tout à fait spécifique : celle de réunir des données relatives à des documents non seulement en de nombreuses langues, mais aussi en de très nombreuses écritures, et d'avoir pour objectif de les présenter simultanément à ses utilisateurs, le cas échéant, à la fois en romanisation et en graphie originale. La réalisation de cet objectif n'est pas sans poser de nombreux problèmes, que je vais examiner maintenant sommairement, sous trois aspects : bibliothéconomique, technique et culturel.

1. Enjeu bibliothéconomique

L'enjeu bibliothéconomique du nouveau catalogue multilingue¹ et multiécriture de la BULAC est double : d'une part, **assurer la fourniture des informations bibliographiques dans les langues et écritures d'origine** des documents mis à disposition du public ; de l'autre, **fournir simultanément et systématiquement en caractères latins toutes les informations bibliographiques quelle que soit l'écriture d'origine du document décrit**. La raison du premier objectif (accès dans les langues et écritures d'origine) d'ailleurs conforme aux normes de catalogage en vigueur², est évidente en ce qui concerne la langue, et théoriquement aussi en ce qui concerne l'écriture : seule la description bibliographique fidèle d'un document permet de le retrouver sans problème majeur. En outre, il est naturel de permettre aux spécialistes de telle ou telle langue orientale d'accéder à l'information bibliographique qu'ils recherchent sous sa forme native, tout comme il est nécessaire de fournir aux locuteurs de ces langues un accès à cette même information sans qu'ils soient obligés d'utiliser un système de romanisation ou de recourir systématiquement pour cela à l'aide de bibliothécaires. Il est donc prévu que le système soit capable d'offrir des données catalographiques dans autant d'écritures non latines (mais aussi latines étendues) que de besoin, à plus ou moins long terme selon les langues. On commencera par le CJK, l'arabe et le persan (déjà catalogués à la BIULO dans OCLC en romanisation et en caractères

originaux) ; on devrait y ajouter le thaï ainsi que les notices des ouvrages en écritures cyrillique, grecque, arménienne et géorgienne, dès qu'elles pourront être gérées dans le Sudoc (voir ci-dessous). Le second objectif (accès en romanisation³), pour être moins bien compris, n'en est pas moins impératif, voire prioritaire. Sa justification majeure est purement pragmatique : la BULAC est d'abord une bibliothèque appartenant à l'environnement culturel occidental, où l'écriture latine est naturellement omniprésente, et elle s'adressera fondamentalement à un public utilisant quotidiennement cette écriture⁴. En outre, la diffusion de l'écriture latine sur la planète étant ce qu'elle est, au moins dans certaines sphères de la vie soumises à d'intenses échanges internationaux, un catalogue présentant des données en caractères latins permet maintenant de toucher, grâce à Internet, d'autres publics, situés n'importe où dans le monde. Les autres raisons sont plus théoriques, bien qu'avec de nombreuses implications pratiques. D'abord il serait dommage de revenir au temps des fichiers manuels qui imposaient de faire une série de recherches successives par écriture pour retrouver des références en grec, français, anglais, russe, arabe, persan, lorsque l'on s'intéressait à Aristote par exemple : un système moderne doit permettre d'exécuter en une seule opération une recherche, notamment par auteur ou par sujet⁵, couvrant des références en différentes écritures. Ce type d'accès est d'ailleurs tout à fait conforme à la philosophie sous-jacente à la constitution des fonds tels que seront ceux de la BULAC et que sont déjà ceux de la BIULO : ouverture et multidisciplinarité. Il s'agit bien, dans un tel type de bibliothèque, de rendre accessible un maximum de documentation sur tous les sujets liés à l'orientalisme, quelle que soit la langue dans laquelle elle est écrite : ouvrages en russe sur le Vietnam, en japonais sur l'Iran, en allemand sur l'Afrique, en arabe sur l'Espagne, etc. : tout ce qui concerne un sujet doit être directement repérable indépendamment de la langue ou de l'écriture, sans *a priori* ; c'est ensuite au lecteur, et à lui seul, de faire son choix, en fonction de ses compétences, et non aux spécialistes de telle ou telle langue au nom d'une connaissance dont ils seraient les seuls détenteurs : un ouvrage en chinois doit pouvoir être repéré et cité en *pinyin* seul par un lecteur

Interprétation du premier type

«C'est ce qui justifiera de **ne pas différencier c et ç en turc ou en azéri latin** dans les tris, mais de **distinguer en persan** dans le même cas, ب (b)(U+0628) de پ (p)(U+067E), **parce qu'en arabe déjà**, ب (b) ne se distingue par exemple de ت (t) (U+062A) que par les points. D'autres cas sont plus problématiques [...] Aux spécialistes de trancher...»
V. H.  hachard@idf.ext.jussieu.fr

non sinisant, mais néanmoins capable de consulter des illustrations ou une bibliographie qui lui seront profitables. Le bibliothécaire ne peut en aucun cas lui dénier l'accès à ce type d'ouvrages : il doit au contraire favoriser ces recherches croisées, même si elles restent marginales. Ensuite, l'offre d'accès aux écritures originales sera forcément limitée par les coûts liés aux matériels informatiques plus ou moins spécifiques à mettre en œuvre : coût directement financier bien sûr, mais aussi coût en espace (il n'est pas imaginable d'équiper tous les catalogues ou tous les postes de travail de la batterie de claviers qui seraient nécessaires à la consultation ou à la saisie de données en écritures latine, grecque, cyrillique(s), géorgienne, arméniennes, arabe(s), indiennes, chinoise, etc.). Et cela sans parler des accès distants que j'évoquais plus haut ; que sait-on de l'équipement informatique de la personne qui consultera dans quelques mois ou dans quelques années le catalogue de la BULAC : un Mac ou un PC ? un récent ou un ancien ? équipé des polices nécessaires ? et ainsi de suite... Enfin, dernier argument, et non des moindres, l'interopérabilité du futur SIGB avec des systèmes extérieurs passe par les caractères latins : on ne peut en effet préjuger, du moins dans la phase actuelle, que chacun des partenaires source ou destinataire des données catalographiques de la BULAC soit à même de manipuler des caractères non latins : une transposition en caractères latins (y compris en Unicode, voir plus loin) des écritures originales garantit dans tous les cas la possibilité de travailler sur des données codées dans des jeux de 256 caractères maximum et en n'ayant besoin que de polices de caractères latines (riches ou même limitées). En ce qui concerne la BULAC, cela est particulièrement vrai, puisqu'à terme, selon le schéma habituel, l'ensemble du catalogage se fera dans un Sudoc devenu Unicode, avant qu'il n'y ait redescende des données vers le système local de la BULAC. Les notices produites ou modifiées par des catalogueurs de la BULAC seront nécessairement en caractères originaux et en romanisation, puisque les bibliothèques qui seraient amenées à se localiser sur ces notices n'ont pas ou n'auront pas (au moins dans un avenir proche) de système local à même de prendre en compte les caractères non latins, voire le codage Unicode⁷ (voir plus bas).

2. Enjeu technique

L'usage des caractères latins étendus et non latins (CLENOL) qu'implique l'enjeu bibliothéconomique est rendu possible de façon relativement simple par le codage de caractères Unicode, utilisé de façon native par le SIGB retenu pour la BULAC⁸. Développé par le consortium Unicode, Inc.⁹, créé en 1991, ce système de codage informatique des caractères s'est définitivement synchronisé à partir de sa version 1.1 (1993) avec la norme ISO 10646-1 développée elle par le groupe ISO/IEC JTC1/SC2/WG2¹⁰ fondé en 1984. Il est destiné à remplacer les différents systèmes de codage existants, qu'ils soient sur 7 ou 8 bits¹¹ (ISO 646 = ASCII, ISO 8859 et ses 10 variantes ; dans le monde des bibliothèques, ISO 5426, ANSEL) ou sur 2 x 7 ou 8 bits (pour les caractères CJK : JIS X 0213, GB 2312, Big5, KSC 5601) et en est aujourd'hui à sa version 4 (2003) [= ISO 10646:2003 *Universal Multiple-Octet Coded Character Set (UCS)*]. La plupart des écritures employées aujourd'hui dans le monde, ainsi que quelques écritures mortes ou inventées, y sont codées, occupant 96 382 positions (numérotées en hexadécimal de 0x0 à 0x10FFFF) sur les 1 114 112 possibles¹². Il serait trop long de décrire ici les principes de fonctionnement d'Unicode. On en retiendra simplement un, qui est qu'à chaque entité **abstraite** d'écriture (le «*caractère*», angl. «*character*») désigné théoriquement par un nom (en anglais ; les noms des caractères CJK n'en sont en fait pas puisqu'ils sont du type CJK UNIFIED IDEOGRAPH CHARACTER-*n*, où *n* est le numéro du caractère !), est associé un code numérique (la «*valeur scalaire*», angl. «*code point*»). La valeur scalaire et le nom sont des éléments normatifs ; en outre, un ensemble de propriétés est associé à chaque caractère (casse, sens de l'écriture, chasse, etc.). Un caractère peut recouvrir différentes variantes concrètes nommées *glyphes*¹³ ; en réalité, le plus souvent pour des raisons de compatibilité, il existe un certain nombre de variantes (donc théoriquement des glyphes) qui sont encodées, et si les diacritiques flottants ont leur code, de nombreuses combinaisons caractère de base + diacritique(s) ont aussi le leur propre (on parle alors de caractères précomposés). Unicode prescrit ou recommande également un certain nombre d'éléments techniques très importants : tris, sens de l'écriture, etc. Pour

un SIGB tel que celui de la BULAC, Unicode en tant que tel (système de *codage des données* dans la base de catalogage) représente donc une condition nécessaire mais non suffisante pour obtenir un système multilingue multiécriture fonctionnel. En effet, ces données n'ont aucune utilité si on ne peut pas les manipuler : en ajouter, les modifier, les supprimer. Pour ce faire, un certain nombre d'outils et de processus informatiques capables de traiter des données Unicode doivent être mis en œuvre. D'abord, au niveau de l'interface homme/machine, ces données doivent être **rendues visibles** : c'est le rôle des polices de caractères adéquates, pour l'affichage à l'écran et l'impression, que ce soit localement ou à distance ; cela suppose des polices largement répandues, ou, au minimum, lorsqu'il s'agit d'accès distant, téléchargeables et installables par l'utilisateur sans problème technique (utilisation indépendante des plates-formes : Windows, Mac, Linux) ou juridico-financier (polices libres de droit ou gratuites) ; de plus, pour certaines écritures, elles doivent posséder un minimum d'«intelligence» (gestion des ligatures ou des variantes contextuelles, positionnement correct des diacritiques, etc.). Il faut aussi, dans le cas où sont mélangées des écritures de sens différents, que le SIGB soit capable d'en tenir compte efficacement en ce qui concerne la mise en page : l'entrelacement de texte de gauche à droite et de droite à gauche est en effet un des défis qu'un système multilingue doit relever. Elles doivent être aussi, bien évidemment, **manipulables** : c'est là le rôle qu'ont à remplir les claviers, matériels ou virtuels. Selon les besoins, il s'agira donc – s'il en est décidé ainsi – de proposer sur des postes publics des claviers matériels différents (biécriture : latin/cyrillique, par ex., ou bien monoécriture, arabe, par ex.) ; des claviers virtuels¹⁴, notamment pour la saisie des diacritiques utilisé dans les romanisations, ou des logiciels de saisie du CJK (comme l'*Input method editor*, IME, fourni par Microsoft), plus facilement généralisables, devront aussi équiper les postes afin de permettre l'utilisation du clavier standard français pour la saisie de tous les CLENOL ; il en existe déjà un certain nombre livrés avec MS Internet Explorer 5+ ou Windows 2000+, mais ils souffraient jusqu'à récemment de la

limitation gênante de ne pas être configurables¹⁵. En tout état de cause, les «Tables de caractères», que ce soit celles proposées par Windows ou par un fournisseur de SIGB ne sont pas utilisables autrement qu'occasionnellement (donc certainement pas pour le catalogage). Ces deux aspects de l'accès aux données dépendent aussi d'un autre critère : celui de la distinction poste de travail professionnel et poste de consultation publique (local ou distant), ce qui recouvre plus ou moins la distinction entre phase de production du catalogue et de consultation du catalogue. Par ailleurs, de façon interne, les données Unicode doivent être à même de subir les deux opérations essentielles dans une base de données en général, et dans un SIGB en particulier : l'indexation et le tri. Des outils sont fournis par le standard Unicode et par les documents techniques afférents (*Unicode standard annexes, Unicode technical standards, Unicode technical reports*), l'un des plus importants dans ce domaine étant l'UTS 10, *Unicode collation algorithm*, qui définit un algorithme de positionnement (*collation*) des caractères Unicode les uns par rapport aux autres, permettant d'obtenir un tri par défaut de chaînes de caractères Unicode quelconques (DUCET, *Default Unicode collation element table*). En aucun cas le pur ordre numérique des codes de caractères ne peut servir pour ce classement («...the only way to get the linguistically-correct order is to use a language-sensitive collation, not a binary collation», UTR 10, v. 4.0, § 1.8) ; il faut au contraire au minimum adopter l'algorithme défini par Unicode, ou mieux, l'adapter à ses propres besoins, ce qui pose un autre type de problème dans une base multilingue et multiécriture (voir ci-dessous). Enfin, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a intérêt à permettre une recherche à l'aide d'une chaîne de caractères «appauvrie» (c'est-à-dire dépouillée de tous ses diacritiques), comme c'est déjà habituellement le cas, même s'il est peut-être souhaitable, dans certains cas, de permettre la recherche au moyen de la chaîne de caractères exacte (ou «riche»), tandis que les **réponses à ces recherches doivent toujours être typographiquement riches**, c'est-à-dire avec les caractères pourvus de tous leurs diacritiques et avec les ligatures orthographiques (obligatoires). La seule différence dans les réponses sera, éventuellement, au niveau de leur classement : précis si la requête a été faite sur le mode «riche», global si la

requête a été lancée en mode «pauvre». On le voit, toutes ces caractéristiques demandent de la part des fournisseurs de SIGB bien d'autres investissements qu'une simple implémentation d'Unicode pour le stockage des données, même si trop souvent ils ont tendance à se défaire sur le système d'exploitation ou sur des solutions tierces qu'ils laissent le soin à la bibliothèque de trouver, notamment pour les polices ou les claviers.

3. Enjeu linguistique et culturel

Si l'on admet que les problèmes précédents ont été résolus, il reste un dernier aspect, non négligeable, dans la mise en place d'un SIGB multilingue et multiécriture ; celui, précisément lié à sa nature, d'être au croisement de multiples cultures, et d'être donc soumis à la tension qui naît, d'une part, de la nécessité d'être, autant que faire se peut, « neutre », et, d'autre part, des attentes et des exigences de ses utilisateurs, aussi bien «nationaux» que spécialistes français et «occidentaux» de telle ou telle langue. J'illustrerai ce problème par deux exemples : celui de l'ordre des écritures dans les index ; celui des ordres «alphabétiques» nationaux, en liaison notamment avec le problème des «diacritiques». L'ordre des écritures à l'intérieur d'un même index est à première vue simple : il suffirait de prendre l'ordre numérique des caractères Unicode pour régler la question. Or, on l'a vu à l'instant, cet ordre ne convient pas, selon les spécifications même d'Unicode (UT 10) ; en outre, il suffit de regarder les tables pour s'apercevoir que l'on trouve par exemple des caractères grecs dans la section U+0374-03FB, puis, après des sections consacrées au cyrillique, à l'arabe, à l'hébreu, aux écritures de l'Inde, au thaï, à l'éthiopien, etc., dans la section U+1F00-1FFE : un minimum de réorganisation est donc nécessaire pour les tris. Comme la table de positionnement des éléments est adaptable, et qu'il est même recommandé de l'adapter, il faut déterminer un ordre des écritures. Le plus logique est de faire passer l'écriture latine en premier, à la fois pour les raisons évoquées ci-dessus (§ 1), et aussi parce que la majorité des données seront nécessairement dans cette écriture, puisque, rappelons-le, il est prévu de doubler systématiquement les champs en écriture non latine d'une romanisation. Pour l'ordre des

autres écritures, la question reste ouverte. On pourrait choisir de garder l'ordre de première apparition dans Unicode ; d'adopter un ordre lié à l'importance relative des fonds dans la base (à quel moment ?) ; enfin, - c'est la solution pour laquelle je penche personnellement, on pourrait classer les écritures selon leur type (voir plus bas). L'important, dans tous les cas, est de retenir que cet ordre, s'appliquant à une base multi-écritures, ne peut être que **conventionnel**, et n'implique aucune hiérarchie particulière entre les différentes écritures. Avec les ordres «alphabétiques» nationaux, qui posent aussi la question du traitement des «diacritiques» dans les tris, nous nous trouvons à nouveau confrontés aux contradictions générées par la nature multilingue du SIGB de la BULAC. Les exemples sont bien connus : *ö* est classé traditionnellement en français (quand il apparaît) au même endroit que *o*, tandis qu'il équivaut à *oe* en allemand et constitue en suédois une lettre située **après z** ! Autant dans un catalogue purement national, il est compréhensible de respecter ce genre de critère de classement, autant cela est inconcevable dans un catalogue dont les données sont internationales et dont les publics le sont aussi. La solution est donc de n'utiliser pour le classement général¹⁶ que les caractères de base (caractères «appauvris»), sans diacritiques, avec peut-être, dans les cas où il y a plusieurs diacritiques, un sous-classement en fonction de leur nombre¹⁷. Au passage, on devra distinguer les véritables diacritiques, ceux qui ont été inventés au fil du développement et de l'expansion d'une écriture (comme la cédille, l'accent, le tilde, le *haček*, l'*ogonek*, etc.) de ceux qui sont nés en même temps (ou pratiquement en même temps) qu'une écriture et en sont constitutifs (comme le point dans l'écriture arabe) : c'est ce qui justifiera de ne pas différencier *c* et *ç* en turc ou en azéri latin¹⁸ **dans les tris**, mais de distinguer en persan dans le même cas, ب (b)(U+0628) de پ (p)(U+067E), parce qu'en arabe déjà, ب (b) ne se distingue par exemple de ت (t)(U+062A) que par les points. D'autres cas sont plus problématiques, la différence entre devanagari क (ka) (U+0915) et क़ (qa) (U+0958) (je penche dans ce cas pour une interprétation du premier type) ou celle entre amharique ተ (ta) (U+1270) et ቸ (cha) (U+1278) (ici, je suspends mon jugement !).

Aux spécialistes de trancher... On notera enfin que certaines pratiques spécifiques d'ordonnement alphabétique ne peuvent de toutes façons pas être retenues : ainsi le classement par racines, habituel dans la lexicographie arabe. Face à ce type de problèmes ou d'interrogations, ce qui compte,

c'est de pouvoir justifier avant tout sur le plan bibliothéconomique des choix qui pourront heurter à l'occasion tel ou tel utilisateur dans ses habitudes culturelles ou dans ses pratiques de recherche. Qu'ils soient bibliothéconomiques, techniques ou culturels, les enjeux et défis du SIGB dont

sont en train de se doter la BULAC et les bibliothèques qui la composent, sont, on l'a vu, nombreux et parfois contradictoires. Mais la véritable première que constituera la réalisation du projet sera, à n'en point douter, à la hauteur des efforts qu'il aura fallu fournir.

Types d'écritures, romanisation, translittération, transcription

Les données présentes dans le SIGB de la BULAC couvrent de nombreuses écritures. En gros, elles se répartissent en quatre cas.

1) **Écriture alphabétique** : écriture utilisant un caractère, simple ou diacrité, ou un groupe de caractères pour un son, que ce soit une voyelle ou une consonne.

Exemples : écriture grecque, écritures cyrilliques, écriture géorgienne...

2) **Écriture consonantique** : écriture utilisant un caractère ou un groupe de caractères pour noter une partie seulement des sons d'une langue, normalement les consonnes et parfois une partie des voyelles. Exemples : écritures hébraïques, écritures arabes (arabe, persan, ourdou...).

3) **Écriture syllabique** : écriture utilisant un caractère (ou parfois plusieurs fondus en une seule ligature) pour noter une syllabe (le plus souvent du type consonne + voyelle, mais aussi voyelle seule, ou voyelle + consonne, etc.). Exemple : écritures éthiopiennes (amharique, tigrigna, guèze...), écritures indiennes (devanagari, goudjarati, tamoul, etc.), syllabaires CJK (hangul, kana), syllabaires aborigènes du Canada...

NB : c'est ce type d'écriture qui est le moins souvent pris en compte dans les SIGB multiécriture.

4) **Écriture idéo(phono)graphique** : écriture utilisant un caractère (simple, diacrité ou composé) pour noter une notion¹⁹ exprimée par un ensemble phonétique plus ou moins complexe. Les caractères n'entretiennent aucune relation particulière avec les éléments phonétiques constitutifs (voyelle, consonne, syllabe) de l'expression des notions. L'écriture idéographique est parfois utilisée conjointement avec l'écriture syllabique (comme en japonais par ex.). Exemples : chinois, japonais, coréen.

Rappelons les définitions en vigueur au sein du comité technique ISO/TC48

«Information et documentation», sous-comité SC2 «Conversion des langues écrites» et valides également dans les normes AFNOR s'appliquant au même domaine. On les trouve dans la première partie de toutes les normes élaborées par ces instances, par ex. dans la norme NF ISO 9 (juin 1995), *Translittération des caractères cyrilliques en caractères latins*.

«La **translittération** est l'opération qui consiste à représenter les caractères d'une écriture alphabétique ou syllabique par les caractères d'un alphabet de conversion. En principe, cette conversion doit se faire caractère par caractère ; chaque caractère du système graphique converti est rendu par un caractère et un seul de l'alphabet de conversion, ce qui est la façon la plus simple d'assurer la réversibilité complète et sans ambiguïté de l'alphabet de conversion dans le système converti.» (NF ISO 9:1995F, § 2.2.)

«La **transcription** est l'opération visant à noter la prononciation d'une langue donnée au moyen d'un système de signes d'une langue de conversion [...] La conversion n'est pas strictement réversible.

La transcription peut être utilisée pour la conversion de tous les systèmes d'écriture. Elle est la seule méthode utilisable pour les systèmes non entièrement alphabétiques ou syllabiques et pour toutes les écritures idéophonographiques, comme le chinois.»

(NF ISO 9:1995F, § 2.4.)

«Pour la **romanisation** (conversion d'écritures non latines dans l'alphabet latin), on peut utiliser soit la translittération, soit la transcription, soit un mélange des deux méthodes, suivant la nature du système converti.» (NF ISO 9:1995F, § 2.5.)

On notera que l'usage de digraphes («digrammes») dans les translittérations n'est pas interdit par les normes ISO, bien que soit affirmé le principe de la conversion caractère par caractère (cf. ci-dessus).

L'avantage de l'utilisation d'un caractère de translittération diacrité est son univocité, son inconvénient l'éventuelle difficulté qu'il y a à saisir des caractères parfois très inhabituels (comme dans la partie de NF ISO 9:1995F concernant les langues non slaves ou le *t* surmonté d'un tréma dans NF ISO 233-2:1993F, *Translittération des caractères arabes en caractères latins*).

À l'inverse, les digraphes sont généralement d'un usage typographique plus simple, mais présentent l'inconvénient de nécessiter dans certains cas des complications de mise en œuvre (ainsi la norme ALA-LC de 1997 est contrainte de distinguer le digraphe *sh* de la combinaison *s + h* au moyen d'un signe prime : *s'h*)²⁰. En combinant ces définitions avec les types d'écriture définis auparavant, on obtient les possibilités suivantes de réversibilité :

Type d'écriture	réversibilité	
	romanisation → écriture originale	écriture originale → romanisation
Écriture alphabétique	oui (translittération)	- oui (translittération)
Écriture consonantique	oui	- oui, si translittération stricte - non, si transcription (dite «translittération simplifiée») dans les normes AFNOR)
Écriture syllabique	- oui - non, si combinée avec une écriture idéographique (par ex., japonais)	- oui, si translittération stricte - non, si transcription, même partielle (par ex. éthiopien, si l'on note la gémation) - non, si combinée avec une écriture idéographique (par ex., japonais)
Écriture idéographique	non (transcription)	non (transcription)

C'est en fonction de la réversibilité d'une écriture par rapport à sa romanisation que peuvent être développés des outils de conversion automatisés tels que celui qui existe déjà dans le logiciel *OCLC Arabic* actuellement utilisé à la BIULO. C'est donc un point très important, car le doublement des zones en écritures originales par leur romanisation constituera un gros travail pour les catalogueurs. En tant que bibliothèque française, la BULAC se doit de donner la priorité aux normes de romanisation AFNOR et, à défaut, aux normes ISO : c'est le cas pour le cyrillique, le grec, l'arménien, le géorgien, l'arabe, l'hébreu... Si une norme AFNOR ou ISO n'est pas disponible, elle recourt de préférence aux grandes normes internationalement reconnues dans le monde des bibliothèques, notamment aux normes de la Bibliothèque du Congrès (ALA-LC), qui ont en outre l'avantage d'être facilement accessibles et qui reprennent dans certains cas des normes extrêmement répandues : ainsi pour le chinois (*pinyin*), birman, khmer, laotien... Dans certains cas, différents critères ont fait préférer une norme qui aurait dû normalement ne pas être retenue : serbe (translittéré à l'aide de l'orthographe officielle du croate, selon l'usage courant depuis l'époque yougoslave, et non ISO), japonais (ALA-LC = Hepburn modifié, au lieu d'ISO, inutilisée en pratique), devanagari (ALA-LC et non ISO, trop récente et n'en différant que sur quelques points), persan (système propre conforme aux principes ISO, plutôt qu'ISO ne respectant pas paradoxalement ces principes). Enfin, des compromis plus importants ont parfois été nécessaires ou sont en cours d'examen suite à des discussions entre bibliothécaires et spécialistes des langues : ourdou, éthiopien, etc. Dans tous les cas de figure, il faut se souvenir que les systèmes de romanisation adoptés en bibliothèques **ne sont destinés ni à un usage didactique ni à un usage linguistique**. Ils n'ont d'autre finalité que de favoriser la communication et l'échange des données bibliothéconomiques, de la façon la plus automatisable possible et de la façon la plus

neutre possible (c'est-à-dire sans interpréter les données d'origine et donc en respectant le principe ISO de l'indépendance de la romanisation par rapport à la langue²¹). Néanmoins, il est évidemment des cas où d'autres contraintes interviennent (importance d'un catalogue existant dans un système donné, lisibilité de la romanisation, etc.), qui obligent au compromis. *V. Hachard*

 hachard@idf.ext.jussieu.fr

1 Le multilinguisme dont il s'agit ici n'est pas celui de l'interface (qu'elle soit professionnelle ou surtout publique, locale ou distante), mais bien celui des données catalogographiques.

2 Cf. les recommandations du groupe de travail sur le *Catalogage des documents en caractères non latins*, rédigées par D. Duclos-Faure, MEN, 2002 : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/fcnl/titre.htm>.

3 « Dans les zones 1 [titre et mention de responsabilité], 2 [édition], 4 [adresse bibliographique] et 6 [collection] l'information est donnée dans la langue ou l'écriture de la publication [...] L'information relative aux zones 5 [collation], 7 [note] et 8 [ISBN et prix] est donnée dans la langue et l'écriture de l'établissement de catalogage, sauf le titre original et les citations dans les notes.» Z 44-050:1989, *Catalogage des monographies*, § 0.6.

4 Sur la romanisation, voir texte ci-dessous.

5 Cette constatation n'est en rien un jugement de valeur, puisqu'*a contrario* il serait parfaitement légitime d'imaginer (et cela est parfois réalisé) des SIGB ou des catalogues qui offrent systématiquement des données bibliographiques originellement en caractères latins (mais pas seulement) transposées en caractères cyrilliques, arabes ou chinois, par exemple, à l'intention de publics dont c'est l'écriture quotidienne.

6 L'indexation matière s'adressant d'abord au lecteur du lieu où se trouve la bibliothèque, elle doit naturellement se faire en français. Un corollaire est que les nom propres étrangers utilisés dans une indexation matière *ne doivent pas* figurer (ou ne doivent pas figurer *seulement*) en caractères originaux (si ceux-ci ne sont pas latins), mais en romanisation afin qu'un lecteur puisse effectuer une recherche sur n'importe quel sujet : il est inconcevable de proposer une vedette du genre *Толстой, Лев Николаевич (1828-1910) – Biographie – Famille* au lieu de *Tolstoï, Lev Nikolaevitch (1828-1910) – Biographie – Famille* (ou, si l'on préfère, *Tolstoï, Lev Nikolaevič* etc.) : comment le lecteur ignorant tout du russe peut-il retrouver un ouvrage en français sur ce sujet ? En revanche, à l'ère de la mondialisation, il est tentant d'imaginer, pourquoi pas ? un système qui propose parallèlement une indexation matière en anglais. On m'objectera que les auteurs comme les sujets sont contrôlés par des autorités dans lesquelles on peut parfaitement stocker les formes originales et les formes romanisées (et c'est d'ailleurs ce qu'il est prévu de faire) ; cela est vrai : mais on admettra cependant que si celles-ci renvoient sur celles-là, il ne sera guère commode pour le lecteur « ignorant » de parcourir les index qui l'intéressent (et encore, j'ai pris un exemple en cyrillique !).

7 C'est d'ailleurs pourquoi l'ABES prévoit de continuer de proposer une exportation des données en ANSEL ou en ISO 646 (ASCII) + ISO 5426:1983 (*Extension of the Latin alphabet coded character set for bibliographic information interchange*)

8 La capacité à utiliser Unicode était l'une des conditions essentielles formulées dans le cahier des charges.

9 Il s'agit donc d'une entité privée, réunissant pour l'essentiel des industriels de l'informatique, mais aussi des vendeurs de SIGB comme VTLs, Sirsi, Ex-Libris et Innovative Interfaces, ainsi qu'OCLC.

10 International standardization organisation / International electrotechnical commission Joint technical committee / Subcommittee 2 / Working group 2.

11 Fournissant respectivement 2⁷ = 128 ou 2⁸ = 256 possibilités d'encodage.

12 Ces positions sont organisées en 17 plans constitués chacun de 256 lignes de 256 cellules, soit 17 x 2⁸ x 2⁸ (= 17 x 256 x 256). L'essentiel des codes se trouve dans le plan 0, *Basic multilingual plane* (BMP), mais aussi dans le plan 2, *Supplementary ideographic plane* (SIP) (caractères employés en cantonais notamment).

13 Il s'agit là d'à peu près la même différence qu'entre le phonème et le son en linguistique.

14 Il s'agit de pilotes logiciels qui réassignent aux touches d'un clavier matériel des valeurs différentes de celles qui y sont représentées.

15 Microsoft a en effet mis à disposition de tous un outil de modification des pilotes de clavier sur sa page

<http://www.microsoft.com/globaldev/tools/msklc.msp>. Mais qui dit s'il ne suivra pas un jour le chemin de la police MS Arial Unicode, qui était citée partout comme la police Unicode et était disponible encore naguère gratuitement, mais n'est plus livrée maintenant qu'à l'achat des produits Microsoft ?

16 On ne peut en effet s'interdire a priori de constituer des sous-ensembles du catalogue dont les index seraient soumis à des règles nationales particulières.

17 Et de même, le classement des lettres modifiées après la forme d'origine : par ex. cyrillique У (U+04AF) après У (U+0443).

18 Le même raisonnement sera appliqué aux caractères modifiés autrement que par diacritique, comme le ә de l'azéri, regroupé avec le e.

19 En gros, un «mob», d'où une autre appellation de ce type d'écriture : «dogographe». Cela dit, le système est en réalité plus compliqué.

20 Il faut signaler à ce propos que les normes ALA-LC, contrairement à ce que l'on pense parfois, utilisent à la fois des digraphes et des caractères diacrités, et même la combinaison des deux (!), y compris parfois pour la romanisation d'une seule et même langue (ainsi dans la translittération de l'arabe *sh* pour ش [ISO/AFNOR : š], mais ش pour ش [comme ISO/AFNOR]).

21 « Dans le cas où un même caractère est utilisé dans deux langues différentes écrites dans la même alphabet, ce caractère doit être translittéré de la même façon, sans tenir compte de la langue à laquelle il appartient » § 3.2 de la partie préliminaire des normes ISO (par. ex., NF ISO 233-2:1993, *Translittération des caractères arabes en caractères latins*).

La police **Times New Roman** convient pour les quelques exemples en arabe, en devanagari et une partie de ceux en cyrillique ; pour l'autre partie de ceux-ci (n. 15) et un exemple en azéri (n. 16), **Lucida Sans Unicode** ; enfin, pour l'éthiopien, a été utilisée la police **Ethiopia Jiret**. *V. Hachard*

Vincent Hachard dirige le service général de la bibliothèque interuniversitaire des langues orientales.
BIULO ☎ 01 44 77 87 21 📠 87 30 📧 4 rue de Lille 75007 PARIS

Actualité du livre allemand

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS), fondée en 1875 après la destruction de l'ancienne bibliothèque de la ville, et dès le départ très richement dotée par le gouvernement allemand d'alors, est aujourd'hui une des plus importantes de France, avec plus de trois millions et demi de volumes conservés. À l'exception des ouvrages anciens, elle n'héberge depuis 1992 et la création des services communs de documentation des universités que des ouvrages de sciences humaines. Mais quelles que soient les disciplines, en raison de l'histoire même de l'établissement, la part des titres en langue allemande est évidemment très importante. En 1918, la bibliothèque était une des plus riches de l'empire allemand. Avec le retour à la France, les politiques d'acquisitions ont naturellement changé, mais le poids des fonds allemands est resté très significatif et ceux-ci, même pendant les périodes moins favorisées, n'ont jamais cessé d'être complétés. C'est donc tout naturellement que la BNUS est devenue en 1980 CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) de langue, littérature et civilisation germaniques, puis en 1994 pôle associé de la Bibliothèque nationale de France pour ces questions. Cette situation nouvelle a permis un spectaculaire développement des collections de langue et de littérature ; dans les domaines touchant à la civilisation des pays germaniques (arts, histoire, histoire culturelle, etc.), les fonds existants ont pu aussi largement être complétés, faisant de la BNUS l'établissement de référence en France pour ce qui concerne l'aire culturelle de ces pays.

L'actualité éditoriale allemande

La création d'une offre reflétant l'actualité éditoriale allemande s'est inscrite dans la continuité de cette logique. La BNUS a un rayonnement qui excède largement les frontières strasbourgeoises : bibliothèque de référence pour la région Alsace, elle fait partie de la Confédération des universités du Rhin supérieur (EUCOR), par une convention qui autorise les étudiants et professeurs des établissements concernés (Bâle, Fribourg, Karlsruhe, Mulhouse) à bénéficier de ses services ; enfin, grâce au prêt entre bibliothèques, elle joue en France le rôle d'établissement de recours, fréquemment sollicité de par la diversité et la richesse de ses fonds. Elle est donc apparue comme jouissant d'une position des plus

favorables pour représenter et faire connaître au plus large public l'actualité éditoriale allemande et offrir ainsi, en s'appuyant sur la base de ses fonds d'études et de recherche, un panorama aussi complet que possible de la culture germanique. Elle entend ainsi apporter son concours à la promotion des langues et de la culture des pays européens, à l'heure où l'on s'interroge sur la portée en France de l'enseignement des langues et où la situation de l'allemand en particulier est des plus délicates. La BNUS, forte de son passé et de l'importance de ses collections, forte également de son implantation et de son rayonnement dans une région de France où l'allemand est encore un peu plus favorisé qu'ailleurs, a souhaité par la mise en place de ce fonds d'actualité s'inscrire dans cette logique de défense et de promotion des cultures européennes.

Dans l'actualité et dans le Sudoc

L'offre consiste dans l'arrivée, chaque semaine, d'une quarantaine de nouveautés acquises au fur et à mesure de leur parution, le principe étant de ne proposer au public, dans le cadre de ce service, que des ouvrages qui viennent de paraître. Ceux-ci doivent refléter aussi fidèlement que possible l'offre que trouverait un lecteur cultivé dans une grande librairie allemande. Dans le même souci de coller à l'actualité, tous les ouvrages sont accessibles au public le lendemain de leur arrivée à la bibliothèque. L'ensemble du fonds est en libre accès, les livres les plus anciens étant régulièrement

retirés pour rejoindre les magasins fermés de la bibliothèque. À cette occasion, une indexation et un catalogage complets sont faits – le traitement rapide à l'arrivée suppose évidemment un précatalogage plus succinct. En 2003, 1 352 titres ont été acquis par ce biais. Ils viennent compléter utilement les acquisitions faites aux titres du CADIST et du pôle associé, dans le domaine de la civilisation notamment. Leur intégration dans le Sudoc ne diffère donc pas de celle des livres arrivant par des canaux plus classiques. Ce fonds a d'ailleurs été mis en place en mai 2001, peu avant que la BNUS ne commence à travailler dans le Sudoc, ce qui s'est fait en octobre de la même année. Rappelons que le pôle d'excellence «Langues, littératures et civilisation germaniques» traite chaque année près de 4 500 titres (4 390 en 2003) et contribue de cette façon à un enrichissement du Sudoc sur les questions ayant trait au monde germanique. En effet, dans ce domaine comme dans d'autres, si le taux de recouvrement des titres français avoisine les 100 %, pour les titres allemands, le recours au Sudoc est la plupart du temps inopérant. L'utilisation des bases externes mises à la disposition des catalogueurs du Sudoc



(RLG, Library of Congress, Deutsche Bibliothek) est donc indispensable, avec les corrections et ajustements que cela suppose – par exemple pour mettre aux normes françaises les notices de la DB. Cette situation est d'ailleurs générale à la BNUS et s'explique par l'importance traditionnellement accordée aux acquisitions en langues étrangères – près de 60 % du total des titres. Ainsi, sur l'ensemble des ouvrages catalogués dans l'établissement, la répartition est en gros de 60 % de dérivations et de 40 % de créations. Ces dernières, comme on l'a déjà vu, ne se

font cependant pas ex *nihilo* et les bases Z39.50 (RLG, LOC, DB) sont fréquemment sollicitées. On peut dire que, toutes origines confondues, le nombre de créations faites par la BNUS ne dépasse pas les 5 %, ce qui rend, somme toute, le bilan largement positif. Parallèlement, l'apport que constitue pour le catalogue collectif l'ensemble des ouvrages arrivant dans le cadre de l'*Actualité du livre allemand* est d'autant plus

précieux à l'heure où l'élargissement de l'union européenne a durablement placé l'espace germanique au cœur de la nouvelle entité politique, économique et culturelle que constitue «l'Europe des 25».

C. Didier

✉ Christophe.Didier@bnus.u-strasbg.fr

Christophe Didier ☎ 03 88 25 28 21 📠 28 03
BNUS – Aire culturelle germanique

*Bernard Falga, administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
BNUS ☎ 03 88 25 28 00 📠 BP 1029 - 5 rue Maréchal-Joffre 67070 STRASBOURG CEDEX*

Les langues ibériques Et une vingtaine d'autres

Dans le contrat de développement pour les années 2003 à 2006 établi entre le ministère chargé de l'enseignement supérieur et l'université Bordeaux-III, les langues étrangères ont trouvé leur place dans l'offre de formation, à l'occasion de la mise en place du dispositif LMD : licence, maîtrise, doctorat. Dans ce dispositif, la formation linguistique a une place importante, en proposant des enseignements de langues étrangères d'utilité pratique aux étudiants qui partent dans un autre pays, tout en développant l'enseignement du français pour les étudiants qui arrivent afin de leur permettre de s'intégrer rapidement dans les quatre universités bordelaises.

Œnologie

L'UFR LE LEA (Langues étrangères – langues étrangères appliquées) rassemble six départements : études orientales (arabe, hébreu), études chinoises, études japonaises, études italiennes, études slaves (russe, polonais, serbo-croate, slovaque et tchèque), autres domaines linguistiques (grec moderne, coréen, hongrois). L'UFR des pays anglophones assure l'enseignement de la langue anglaise avec une délocalisation à Agen pour le DEUG d'anglais. L'UFR des études germaniques et scandinaves enseigne l'allemand et le suédois. L'UFR des études ibériques et ibéro-américaines se charge de l'enseignement de l'espagnol, du portugais, du catalan et du basque avec deux

délocalisations : à Agen, pour le DEUG d'espagnol, à Bayonne pour la langue basque. S'y ajoute l'UFR de lettres, chargée des lettres classiques (grec et latin) et qui comprend également un département de sciences du langage avec une section «Français langue étrangère» et un département d'enseignements complémentaires aux études de lettres où l'on trouve la langue et la littérature occitanes, le roumain et le sanskrit. Au total, en comptant le français enseigné comme une langue étrangère aux étudiants étrangers qui ne le connaissent pas, 25 langues sont étudiées à l'université Bordeaux-III. Les UFR de langues étrangères complètent leurs formations de haut niveau, qui sont destinées à de futurs professeurs, par des initiations pour les étudiants ayant choisi de partir dans une université étrangère sans connaître la langue du pays : ainsi un étudiant en histoire ancienne, qui a l'intention de partir dans une université d'Italie, peut suivre l'initiation à l'italien à l'UFR LE - LEA. Cette préparation destinée à ceux qui partent sera amplifiée avec un dispositif d'évaluation du niveau linguistique de l'étudiant avant le départ. Pour ceux qui arrivent, un soutien linguistique est organisé pour augmenter le niveau en langue française. Cette formation a lieu à la Maison du DEFLE (Département d'études du français langue étrangère), qui est une vaste villa moderne construite près du bâtiment des bibliothèques universitaires «Droit et lettres». Ce soutien a lieu en été

avec la possibilité d'un stage optionnel d'œnologie ou il peut être annuel avec des stages semestriels mais sans l'option œnologique. Le DEFLE est chargé aussi de la formation des formateurs en préparant au *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère*.

Les études ibéro-américaines

constituent un champ géoculturel traditionnellement privilégié dans l'université Bordeaux-III comme le prouve la publication du *Bulletin hispanique* dont le premier numéro fut édité en 1899. Cette recherche dispose à côté de la Maison du DEFLE d'une autre villa au style hispanique, la Maison des pays ibériques. Y est domiciliée jusqu'à la fin de 2004 l'équipe TEMIBER – «Territoire et élites dans le monde ibérique». Une nouvelle équipe a été créée à partir de trois équipes universitaires préexistantes, AMERIBER – «Amérique latine, pays ibériques : poétiques et politiques», qui s'installera à la Maison des pays ibériques à partir de 2005. D'autres aires linguistiques sont représentées avec le CLAN, «Cultures et littératures d'Amérique du Nord», le CERMAM, «Centre d'études et de recherches sur le monde arabe», le CIBEL, «Centre interdisciplinaire bordelais d'étude des Lumières» qui unit germanistes et philosophes. Une équipe d'accueil en langues et

Le catholicisme enseigné aux indiens en langue mexicaine (le nahuatl) ; extr. de Catecismo mexicano : que contiene toda la doctrina christiana... - Mexico : 1758.

Collection du CADIST ibéro-américain

Photo de Patrick Fabre – Service technique des impressions graphiques de Bordeaux-III

La notice de ce document figure dans le catalogue du Sudoc.

civilisations étrangères regroupe des équipes désignées par des sigles que seuls les initiés déchiffrent : GERB, «Groupe d'études et de recherche britanniques», CERCS, «Centre d'études et de recherche sur les civilisations slaves», CEREO, «Centre d'études et de recherches sur l'Extrême – Orient», CIRAMEC, «Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne moderne et contemporaine». La palme du sigle le plus élégant pourrait être donnée au CIRILLIS qui est le «Centre interuniversitaire de recherche sur l'Italie : langue, littérature, interactions socioculturelles»...

Le Sudoc est indispensable

La documentation en langues et littératures étrangères est constituée par un système documentaire en réseau qui compte une bibliothèque universitaire, un CADIST et huit bibliothèques de proximité. La bibliothèque universitaire de lettres vient d'être restructurée et dispose maintenant de trois étages : le premier étage encyclopédique accueille la documentation pour les langues étrangères au niveau de la licence, le deuxième et le troisième sont occupés par des salles de lectures plus spécialisées pour les niveaux maîtrise et doctorat. Les langues et littératures étrangères sont présentées au troisième étage et voisinent avec le CADIST des langues, littératures et civilisations d'Amérique latine et d'Afrique lusophone. Les bibliothèques de proximité ont, elles aussi, été restructurées dans la dernière décennie, celle des années 1990 : la bibliothèque Henri-Guillemain plus connue sous le nom traditionnel de bibliothèque de «Lettres – Anglais» dessert l'UFR de lettres et l'UFR des pays anglophones. Elle est complétée par le centre Jean-Loiseau, bibliothèque de recherche destinée aux étudiants d'anglais « maîtrise et doctorat ». La bibliothèque LE - LEA rassemble dans une présentation attrayante et ordonnée les fonds autrefois dispersés et souvent mal classés d'italien, de langues slaves, de langues d'Orient et d'Extrême-Orient. La bibliothèque des études ibériques offre une documentation d'espagnol et de portugais avec une salle de lecture et des magasins modernisés. La bibliothèque d'études germaniques, en libre

accès, a une signalétique en allemand qui plonge l'étudiant dans une atmosphère d'Outre-Rhin. Elle est complétée par une bibliothèque de suédois qui tient, chaque 13 décembre, à être le point de départ d'une procession dans les couloirs de l'université pour la fête de sainte Lucie ou fête de la lumière célébrée dans le monde scandinave. Enfin la ville d'Agen abrite un centre universitaire pour les DEUG d'anglais et d'espagnol de Bordeaux-III avec une bibliothèque de 1 200 m² où est installée aussi la documentation pour le DEUG de droit – Bordeaux-IV. Sur le site web de l'université Bordeaux-III en cliquant sur *Bibliothèques et documentation*, on accède aux pages concernant les bibliothèques de l'université. Ce site permet d'arriver à des ressources documentaires comme les dictionnaires et encyclopédies pour l'anglais, l'espagnol et le russe, des revues en ligne et la presse d'actualité où la presse étrangère est bien représentée, des catalogues de bibliothèques et des catalogues collectifs étrangers. Bien sûr, dans les catalogues, le Système universitaire de documentation apparaît comme l'intermédiaire indispensable pour le signalement des collections des bibliothèques universitaires et pour les collections de périodiques de la plupart des bibliothèques françaises. À Bordeaux-III, le Sudoc décrit les collections de la bibliothèque universitaire, du CADIST et des bibliothèques de proximité pour l'anglais,



l'allemand, l'espagnol et le portugais. La bibliothèque LE - LEA le pratique également pour l'italien, les langues slaves, l'arabe, le chinois et le japonais. Cette unité documentaire attend avec impatience l'amélioration envisagée pour le catalogage sur le Sudoc en ce qui concerne la transcription des alphabets non-latins. Le Sudoc est de plus en plus connu par les lecteurs des bibliothèques qui le consultent désormais habituellement pour indiquer au service du prêt entre bibliothèques où se trouve le document qu'ils recherchent. Souvent c'est un document étranger. Les lecteurs constatent également que les documents obtenus par le prêt entre bibliothèques arrivent de plus en plus rapidement et le Sudoc y est sans nul doute pour quelque chose.

J. Guérin

j.guerin@bu.u-bordeaux.fr

M. Singaravélou, président de l'université Bordeaux-III
Joël Guérin, directeur du service commun de la documentation
SCD © 05 57 12 47 43 ☎ 47 53 📧 4 avenue des Arts 33607 PESSAC CEDEX

Aires géographiques et langues ibériques

Le CADIST de langues, littératures et civilisations ibériques et ibéro-américaines, créé en 1991, est rattaché aux SCD des universités Toulouse-II et Bordeaux-III. Le partage entre les deux sites est réalisé par aires géographiques : la péninsule ibérique à Toulouse, l'Amérique latine à Bordeaux. Le CADIST de Toulouse s'inscrit dans une université héritière d'une longue tradition ibérique d'enseignement et de recherche qui remonte à 1886 avec la création de la 1^{re} chaire française d'espagnol et à 1943 pour l'enseignement du portugais. Un potentiel important de quelque **500 chercheurs** (littéraires, historiens, sociologues, anthropologues, géographes, lexicologues, philosophes) travaillent sur l'aire ibérique au sein de deux équipes de recherche et d'une école doctorale. Par leur nombre et leur notoriété, les publications témoignent de la vitalité et du foisonnement de la recherche du domaine. Le CADIST est devenu, en 1995, pôle associé de la Bibliothèque nationale de France. La politique documentaire mise en oeuvre offre aux chercheurs les moyens de comprendre la production intellectuelle ibérique telle qu'elle s'est enrichie au fil des temps. L'objectif est de rassembler en priorité les grands corpus de sources, les collections savantes, les instruments bibliographiques spécialisés, les colloques, les mélanges, de maintenir les abonnements à un haut niveau, avec une attention particulière à la documentation électronique. Le plan d'acquisition est validé au cours de deux réunions annuelles réunissant enseignants et chercheurs. **Les collections** couvrent les domaines suivants :

- langues et littératures ibériques : **castillan, basque, catalan, galicien et portugais** ;
- civilisations ibériques : art, histoire, géographie, ethnologie, philosophie...

Elles rassemblent 33 000 ouvrages, 872 abonnements, 56 périodiques électroniques, 67 bases de données sur cédéroms ou en ligne, 6 500 microfiches, deux importantes collections de sources de littérature espagnole du **siècle d'or** sur microfilms et un fonds patrimonial constitué par le don de quelque 2 500 ouvrages du couvent des Capucins de Toulouse, parmi lesquels 550 livres anciens de littérature religieuse ibérique d'Ancien Régime. Confronté à un nouvel environnement marqué par l'explosion des

ressources électroniques, le CADIST développe de **nouvelles missions** : il assure une veille documentaire renforcée dans sa discipline. Le projet de service présenté dans le cadre du contrat d'établissement 2003/2006 prend en compte ces nouvelles missions. Il propose l'amélioration des services offerts aux chercheurs à travers quatre axes : l'organisation et le signalement des collections, leur valorisation, le développement de l'offre électronique et la construction d'outils d'aide aux chercheurs. Parmi les actions réalisées, il faut noter la numérisation des catalogues manuels d'ouvrages publiés après 1970 des trois bibliothèques complémentaires, la valorisation du fonds patrimonial avec la numérisation de 18 livres anciens du fonds du couvent des Capucins, la constitution d'un corpus de 67 cédéroms bibliographiques et de texte intégral, l'accès à 56 périodiques électroniques, enfin, la construction d'une base de données de 200 signets rigoureusement sélectionnés et commentés. Dès la rentrée 2004, les fonds du CADIST vont rejoindre l'espace public qui leur est dévolu en rez-de-jardin, au 2^e étage de la nouvelle bibliothèque centrale, au même niveau que les services de prêt entre bibliothèques et de recherches documentaires. Cet espace stratégique équipé de postes de travail et offrant en libre accès d'importantes collections spécialisées, valorisera ce pôle d'excellence de l'université.

L'entrée dans le Sudoc

Les universités de Toulouse ont fait partie de la 1^{re} vague de déploiement du Système universitaire de documentation. Dès le 2 mai 2001, le basculement avait lieu. Pour le SCD de Toulouse-II, étaient concernées la bibliothèque universitaire centrale et les quatre bibliothèques d'UFR informatisées, dont la bibliothèque du département d'études hispaniques et hispano-américaines. L'opération a nécessité un fort investissement de chacun. Elle s'est globalement bien



déroulée. En raison de la diversité des sources qui à l'origine ont constitué le Sudoc, il faut cependant noter un important travail de corrections et de liens à créer sur les notices. Les statistiques donnent un très bon taux de recouvrement (85 %) pour la production éditoriale française ainsi que pour la production éditoriale étrangère du domaine anglo-américain récupérable dans les bases externes ; en revanche, pour les ouvrages du CADIST, ce taux tombe à 10 %. En effet, ces ouvrages très spécialisés à 90 % en langues espagnole et portugaise exigent un important travail de créations de notices bibliographiques, d'autorité, de collections et de propositions RAMEAU. Nous rêvons d'une baguette magique qui nous permettrait de dériver dans le Sudoc, les notices de REBIUN, le catalogue collectif des BU espagnoles et celles de Porbase, le catalogue collectif des bibliothèques portugaises ! Il n'en reste pas moins que, tant pour les usagers que pour les bibliothécaires, le Système universitaire de documentation est **un outil unique d'identification et de localisation** de tous les documents détenus par les bibliothèques de l'enseignement supérieur.

M.-C. Mathès
✉ cadist@univ-tlse2.fr

Marie-Claude Mathès – CADIST
☎ 05 61 50 38 74
📄 40 90

Rémy Pech, président de l'université Toulouse-II
Jean-Claude Annezer, directeur du service commun de la documentation
SCD ☎ 05 61 50 40 92 📄 5 allée Antonio-Machado 31058 TOULOUSE CEDEX

L'italien

De Grenoble à Florence et Turin

Les CADIST, centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, créés à partir de 1980, constituent un réseau documentaire, autour de grandes disciplines, au service de la recherche. Ils ont pour principales missions d'acquérir, de diffuser et de conserver la documentation destinée aux universitaires et aux chercheurs et d'assurer une veille scientifique dans leur spécialité. Le CADIST d'italien, attribué à bibliothèque universitaire «Droit-lettres» du SICD 2 de Grenoble en 1997, est en charge d'une mission nationale couvrant les domaines spécifiques de la langue, la littérature et la civilisation italiennes. Les collections du CADIST d'italien en langue et littérature, sont actuellement constituées de plus de 13 000 monographies, 80 titres de périodiques vivants, huit cédéroms spécialisés (Bibliographie nationale italienne, catalogues de grandes bibliothèques et de livres en vente, dépouillement de périodiques) et de thèses dont 660 thèses étrangères. La bibliothèque universitaire achète actuellement environ 6 000 titres de monographies par an dont 1 000 sont acquis sur le budget du CADIST. Cherchant à atteindre, à terme, la complétude des collections, nous sollicitons les enseignants et chercheurs français et étrangers selon leur spécialité pour leurs suggestions et leurs conseils avisés en matière d'acquisitions. C'est encore dans ce même souci d'exhaustivité que nous rencontrons des libraires et des éditeurs étrangers dans différents salons visités régulièrement et que nous nous assurons la collaboration d'autres professionnels des bibliothèques à l'occasion de voyages d'études auprès de bibliothèques publiques ou universitaires en France ou à l'étranger – Suisse, Italie.

2 550 documents à Florence

Ces activités d'acquisitions sont étroitement liées à la mission de diffusion de la documentation auprès du public grenoblois comme de l'ensemble

de la communauté universitaire française. Pour accomplir cette mission nous menons une politique de formation des lecteurs à l'utilisation des ressources locales offertes par le CADIST. Nous avons pu constater combien le service du prêt entre bibliothèques participe également à la diffusion de notre fonds spécifique grâce à la consultation par le web des catalogues de la bibliothèque (<http://homere.upmf-grenoble.fr/ab6.html/>) et du Système universitaire de documentation (www.sudoc.abes.fr). C'est aussi pour le rayonnement du CADIST à travers le renforcement des échanges franco-italiens, que nous entretenons des relations avec l'Institut culturel italien de Grenoble, avec le département d'italien de l'Université de Florence, avec les bibliothèques municipales de Turin et l'Institut culturel français de Florence créé en 1908 par Julien Luchaire, enseignant à la faculté des lettres de Grenoble : 2 550 documents, inscrits sur les registres d'entrée de la bibliothèque universitaire, y sont encore en dépôt. Deux projets menés en collaboration avec MÉDIAT Rhône-Alpes, centre régional de formation aux métiers des bibliothèques, ont vu leur aboutissement durant le premier semestre de l'année 2004. Tout d'abord, une journée d'étude sur «Les grandes bibliothèques aujourd'hui en Europe, l'exemple de Turin» qui, organisée à la Cité internationale de Grenoble, a permis de réunir des élus et des bibliothécaires français et italiens. Puis un voyage d'études à Turin pour le salon de «la Fiera del libro» qui a facilité la rencontre, autour d'une table ronde, entre les petits éditeurs de Rhône-Alpes et leurs homologues italiens comme celle de bibliothécaires municipaux et universitaires à l'occasion de visites de plusieurs bibliothèques turinoises.

Claude Courbet, président de Grenoble-II
Patrice Chézaud, président de Grenoble-III
Frédéric Saby, directeur du service interétablissements de coopération documentaire
SICD 2 ☒ BP 85 – 38402 GRENOBLE CEDEX

Un des sept

La bibliothèque universitaire «Droit-lettres» du SICD 2 de Grenoble ayant été parmi les sept sites pilotes du Sudoc, nous contribuons, par le catalogage de nos acquisitions spécialisées, à l'enrichissement du catalogue commun. Pour mettre les collections du CADIST à disposition sur le réseau national, nous avons pendant l'année 2003, corrigé et complété 580 notices pour la plupart issues du RLG Bibliografic dbase, créé 290 notices bibliographiques et 170 notices d'autorité auteur. À partir du nombre de créations de notices bibliographiques, nous avons pu constater que le quart de nos acquisitions de monographies représente le seul exemplaire du document disponible en France. L'Italie a développé, depuis de nombreuses années, un catalogue collectif commun à toutes les bibliothèques nationales, municipales et universitaires sous la responsabilité actuelle de l'Istituto Centrale per il Catalogo Unico delle Biblioteche Italiane e per le Informazioni Bibliografiche – ICCU : <http://opac.sbn.it/>. Une de nos attentes, en temps que CADIST d'italien, serait de voir s'établir une collaboration avec ce réservoir accessible par une passerelle Z39.50, collaboration qui nous permettrait d'accéder à des notices en format unimarc et pourrait de ce fait être profitable à l'ensemble du réseau des bibliothèques universitaires.

J. Gazeaud

✉ Josette.Gazeaud@upmf-grenoble.fr

Josette Gazeaud - CADIST d'italien

✉ cadist@upmf-grenoble.fr

☎ 04 76 82 61 88

☎ 61 68

L'anglo-américain

Parmi 22 langues



Parmi les bibliothèques de la plus grande université du secteur « Lettres - Sciences humaines et sociales » au nord de Paris, nombreuses sont celles dont les fonds traitent, en totalité ou en partie, de langue et de littérature. Nous nous intéresserons plus particulièrement ici aux acquisitions en langue et littérature anglo-américaines qui constituent un pôle fort du SCD de Lille-III, université qui compte environ 22 000 étudiants... et enseigne 22 langues.*

Dès 53, à la BA...

Ces acquisitions, au niveau du SCD, sont réparties entre le secteur langue et littérature anglo-américaines de la bibliothèque universitaire centrale (BUC), et la bibliothèque Angellier (BA), bibliothèque de l'UFR Angellier** – Langue, littérature et civilisation des pays anglophones. La BUC (<http://www.scd.univ-lille3.fr/>) est une ancienne bibliothèque dont les collections remontent au XIX^e siècle. Ses collections de langues et littératures sont riches, en particulier dans le domaine anglo-américain qui constitue l'un de ses pôles d'excellence. Elle bénéficie depuis quelques années, de la part du service de dépôt légal de la BNF, de dons d'ouvrages de littérature anglo-américaine. La bibliothèque Angellier (<http://www.univ-lille3.fr/ufr/bibangellier/>), créée en 1953, est de son côté une structure très active qui possède environ 40 000 volumes. Elle vise un public large et nombreux. Plus de 1 600 étudiants de Lille-III sont inscrits à l'UFR Angellier pour des cursus fondamentaux, chiffre auquel il faut ajouter les inscrits en cursus optionnels. L'UFR compte par ailleurs une bonne cinquantaine d'enseignants. Toutes les nouvelles acquisitions de la BA, depuis 2002, sont localisées et visibles dans le Sudoc via le service de catalogage centralisé mis en place à la BUC. C'est aussi le cas d'une partie de ses fonds antérieurs puisque, dès 1997, la BUC a initié une politique de catalogage rétrospectif des fonds des bibliothèques de composantes de Lille-III. Grâce ensuite aux opérations de conversion par ISBN, puis de remontées des exemplaires dans le Sudoc menées par la BUC pour l'ensemble des bibliothèques du SCD en collaboration avec l'ABES, la BA est aujourd'hui localisée dans le Sudoc pour près de 7 000 volumes. Cette visibilité, même encore partielle, des collections de la BA a d'ores et déjà permis d'augmenter le nombre de demandes de prêt entre bibliothèques, effectuées via la BUC, auprès de cette bibliothèque – demandes auxquelles elle accède volontiers.

Grand écart

Comme dans bien d'autres établissements et disciplines, la BUC et la BA doivent se livrer à l'exercice périlleux de résoudre la quadrature du cercle, tout en faisant le grand écart si possible... : offrir en quantité suffisante aux étudiants des premières années tous les manuels et textes dont ils ont besoin, permettre aux étudiants préparant les concours de disposer d'un maximum de documentation nouvelle dans des délais très courts, fournir à la recherche tous les outils qui lui sont indispensables et tenter de maintenir une cohérence dans les collections... Tout cela, bien sûr, avec des crédits en baisse constante : 9 000 euros à la BUC pour les acquisitions de monographies en langue et littérature anglo-américaines et 12 000 euros à la BA pour les langues, littérature et civilisation anglo-américaines, monographies et périodiques, imprimés et autres supports. Il est clair que dans ces conditions, une politique de concertation et de coopération pleine et entière entre la BUC et la BA n'est pas un luxe mais une nécessité vitale. Compte tenu de toutes ces contraintes, les axes prioritaires d'acquisitions que se sont fixés d'un commun accord la BUC et la BA pour la recherche sont les suivants :

- **la langue et la littérature irlandaises** ; l'UFR abrite en effet un centre de recherches très dynamique, l'EA 2454 CERIUL (Centre d'études et de recherche irlandaises de l'université de Lille-III) ; ce centre possède sa propre bibliothèque dont les fonds, gérés par la BA, sont depuis octobre 2003 catalogués eux aussi dans le Sudoc ;
- **la littérature anglaise et américaine contemporaine** des 20 dernières années ;
- **la littérature victorienne** ; en effet, durant de nombreuses années, le CEV (Centre d'études victorienne) a été un centre de recherche particulièrement actif, dirigé par un enseignant très soucieux de la documentation et qui a aidé le SCD à se constituer un fonds riche et complet de sources dont il serait vraiment regrettable de perdre la cohérence ;
- **le maintien de la cohérence de grandes collections**, à condition que les crédits le permettent...

Par ailleurs, la BA fait un effort particulier depuis quelques années pour axer une partie de ses acquisitions sur l'enseignement précoce des langues (achats de méthodes de langue spécifiques à l'enseignement précoce des langues et d'ouvrages de littérature de jeunesse, des plus petits aux adolescents), fonds constitué en rapport avec l'option « Enseignement précoce des langues – anglais » assurée conjointement avec l'UFR de psychologie et pour lequel elle est, la plupart du temps, la seule bibliothèque localisée dans le Sudoc. Dans une période où les contraintes économiques obligent à des choix drastiques, on ne saurait trop redire l'intérêt d'un catalogue collectif comme le Sudoc. Toutefois, pour qu'il puisse offrir un service totalement fiable, il est indispensable qu'il rende compte de la totalité des richesses documentaires des campus. En d'autres termes, il est nécessaire que se poursuive la politique de « rétroconversion » en direction des services communs de documentation – bibliothèques universitaires et bibliothèques de composantes. Et d'autre part, mais les solutions techniques sont pour ainsi dire déjà là, il faut aussi parvenir à une bonne prise en compte des fonds en caractères non latins, nombreux sur notre campus – hébreu, arabe, persan, russe, chinois, japonais, etc.

F. Tayara ✉ tayara@univ-lille3.fr

N. Gabet ✉ gabet@univ-lille3.fr

Françoise Tayara - Acquisitions en langue et littérature anglo-américaines

☎ 03 20 41 70 33

Nicole Gabet - Bibliothèque Angellier

☎ 03 20 41 62 74

* 22 langues pour 22 000 étudiants. À Lille-III (<http://portail.univ-lille3.fr/>) les langues sont un axe majeur de cette université qui n'en enseigne pas moins de 22, vivantes ou mortes. Le SCD de Lille-III est composé, d'une part de la bibliothèque universitaire centrale (BUC) et d'autre part, de 25 bibliothèques d'UFR ou de centres de recherche, dont 20 cataloguent aujourd'hui leurs nouvelles acquisitions dans le Système universitaire de documentation via un service de catalogage centralisé au niveau de la BUC – Cf. le *BIM* n° 30, avril-juin 2003.
** Du nom d'Auguste Angellier (1848-1911), poète, critique et historien de la littérature anglaise, doyen de la faculté des lettres de Lille de 1897 à 1900.

Philippe Rousseau, président de l'université Lille-III

Jean-Paul Chadourne, directeur du service commun de la documentation

SCD ☎ 03 20 41 70 00 ☎ 91 46 50

✉ BP 99 Avenue du Pont-de-Bois 59652 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Lu dans VU

La **Conférence des universités de Montpellier – CUM** – s'est créée pour «aboutir à une seule université [...] face à Turin ou Barcelone» ; *Vie universitaire* n° 71 avril 2004.

Dans l'académie de Montpellier, la documentation de l'enseignement supérieur est organisée en bibliothèque interuniversitaire. La **BIU** est entrée dans le Système universitaire de documentation en 2001.

Les sept sections de la BIU

Droit
Lettres
Médecine
Médecine – Unité pédagogique médicale
Médecine – Nîmes
Pharmacie
Sciences

Au CA de l'ABES

«Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 mai 2004, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur les personnalités dont les noms suivent :

M. Audéoud (Olivier), président de l'université Paris-X - Nanterre ;

M. Bonnafé (Jacques), président de l'université Montpellier-II, sur proposition de la conférence des présidents d'université ;

Mme Pellé (Françoise), directrice du Centre international d'enregistrement des publications en série ;

M. Perrin (Georges), directeur du service commun de la documentation de l'université Aix-Marseille-I ;

Mme Sabatier (Isabelle), directrice du service commun de la documentation de l'université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine ;

M. Bonnafé (Jacques) est nommé **président** du conseil d'administration de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.» *Journal officiel* n° 116 du 19 mai 2004

Agenda

Juillet

 Du 5 au 19 tous les jours **l'Université de tous les savoirs**

18 conférences sur «Image fixe - image mouvante»

UTLS  Université Paris-V 45 rue des Saints-Pères 75006 PARIS

 Du mardi 20 au samedi 24 «**Crossing borders**»

à Lyon

«Les transferts culturels de part et d'autre de l'Atlantique et du Pacifique, entre anciens et nouveaux mondes» au XII^e congrès annuel de la **Society for the History of Authorship, Reading and Publishing (SHARP)**, organisée par **l'Institut d'histoire du livre**, qui associe :

l'École normale supérieure de lettres et sciences humaines (ENS-LSH) dirigée par Sylvain Auroux,

l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) dirigée

par François Dupuigrenet-Desroussilles,

l'École des chartes dirigée par Anita Guerreau-Jalabert,

le musée de l'imprimerie dirigé par Alan Marshall,

la bibliothèque municipale de Lyon dirigée par Patrick Bazin.

IHL  <http://ihl.enssib.fr>  mnfrachon@bm-lyon.fr

 Musée de l'imprimerie 13 rue de la Poulallerie 69002 LYON

Août

 Du dimanche 22 au vendredi 27 **IFLA 2004**

«**Libraries : Tools for Education and Development**» au LXX^e congrès annuel de l'IFLA en Argentine à Buenos Aires

International Federation of Library Associations and Institutions
www.ifla.org

Septembre

 Du mercredi 1^{er} au samedi 4

l'EUROSEAS à Paris

36 ateliers thématiques au IV^e congrès de **l'European Association for South-East Asian Studies** – après 11 à Leyde en 1995, 19 à Hambourg en 1998 et 28 à Londres en 2001.

Trois tables rondes

- **la radicalisation de l'islam en Asie du Sud-Est**
- **l'enseignement des langues de l'Asie du Sud-Est**
- **les relations entre l'Europe et l'Asie du Sud-Est**

Les langues de travail : l'anglais et le français

L'organisation de ce congrès est prise en charge par l'ensemble des institutions françaises de recherche et d'enseignement spécialisées sur l'Asie du Sud-Est, laboratoires du CNRS, universités, l'EFEQ – École française d'Extrême-Orient –, l'EHESS – École des hautes études en sciences sociales –, l'INALCO – Institut national des langues et civilisations orientales –, l'IRD – Institut de recherche sur le développement.

La coordination est assurée par l'Association française pour la recherche sur l'Asie du Sud-Est – AFRASE.

 <http://www.afrase.org/euroseas2004/>

 Du mercredi 8 au vendredi 10 **l'EASL en Écosse – à Édimbourg**

Congrès annuel de **l'European Association of Sinological Librarians**

23

Septembre

 Du jeudi 16 au samedi 18

I'ADBU à Metz

«Documentation et nouveaux parcours de formation»

XXXIV^e congrès de l'Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

Hervé Colinmaire, directeur du SCD de l'université de Metz

SCD  keller@scd.univ-metz.fr  03 87 31 50 80  33 22 90

 Île du Saulcy 57045 METZ CEDEX 1

 www.sudoc.abes.fr

«La première grammaire d'une langue vulgaire (a été) imprimée à Salamanque [...] (en) 1492.»
Cf. http://www.grinzane.net/P_Salamanca_FRA.



 Du mercredi 22 au samedi 25

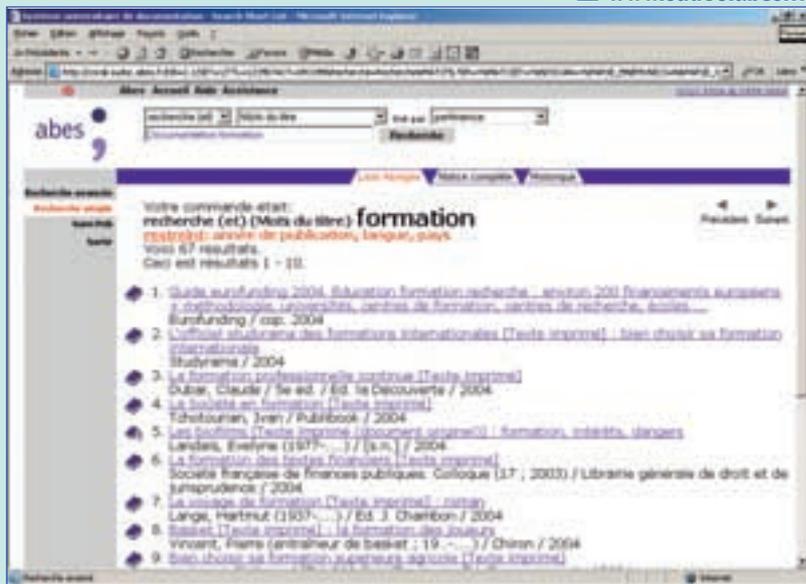
I'EAJRS en Espagne à Salamanque

«Japan and Spain : Resource for Study» au XV^e congrès annuel de l'**European Association of Japanese Resource Specialists**
Centro cultural Universidad de Salamanca

 Dimanche 26
Journée européenne des langues

«Les langues étrangères sont à l'honneur, mais qui le sait ? Après la Journée franco-allemande dans les écoles, le 22 janvier, dont la première édition a eu lieu, sans grand bruit, cette année, ce sera au tour de la Journée européenne des langues, le 26 septembre. Elle est célébrée depuis 2001 dans 44 pays, mais bien discrètement, du moins en France.»

Les Français toujours mauvaises langues
par Francine Aizicovici,
Le Monde, 27 janv. 2004



Journée d'études le vendredi 17

Intégration de la méthodologie documentaire dans le LMD : expérience de Rennes-II

Martine Cocard, vice-présidente chargée de la documentation

Agnès Colnot, bibliothécaire, responsable de la formation des utilisateurs

Projet professionnel personnel de l'étudiant et LMD : expérience de La Rochelle

Philippe Pinçon, directeur du SCD – Service commun de la documentation

Christian Moreau, directeur du SCUIO – Service commun universitaire d'insertion et d'orientation

Outil de formation de formateurs en ligne : METAFOR

Alexandre Serres, maître de conférences, URFIST de Bretagne

Marie-Laure Malingre, conservateur, URFIST des Pays de la Loire

URFIST : unité régionale de formation à l'information scientifique et technique

Université numérique et documentation

Jean-Claude Annezer, directeur du SCD de Toulouse-II

Michael Cotta-Schönberg, directeur de bibliothèque à Copenhague

et président de l'Association des bibliothèques de recherche danoises

Henri Le Priault, directeur du SED – Service d'enseignement à distance – chargé de mission à l'Université ouverte de Toulouse-II

Isidore Ribot-Jimenez de l'Université ouverte de Catalogne

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Arabesques ↔ Sylvette Salvit  salvit@abes.fr  04 67 54 84 12

Comité de rédaction

É. Coulouma - J. Faïta-Hugues - G. Lambert - L. Roussel - S. Salvit

ABES  04 67 54 84 10  04 67 54 84 14  <http://www.abes.fr>

Arabesques

Directrice de la publication

Sabine Barral

ISSN 1269-0589

 25 rue Guillaume-Dupuytren BP 4367
34196 MONTPELLIER CEDEX 5